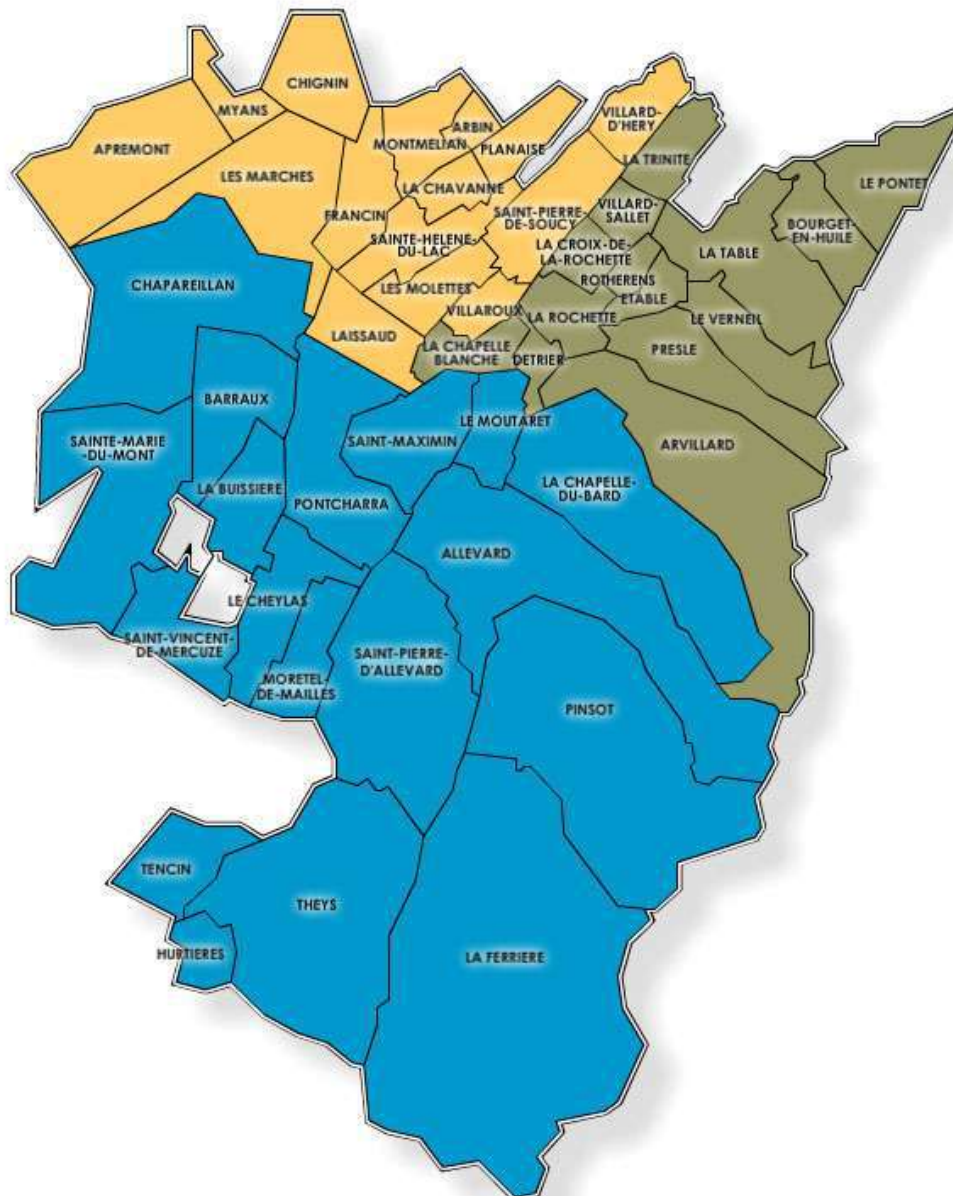




RAPPORT ANNUEL 2011

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Ce rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est conforme aux dispositions du **décret n°2000-404 du 11 mai 2000** publié par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Le président du syndicat présente ce rapport aux membres du comité syndical au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et l'adresse, chaque année avant le 30 septembre, aux présidents des communautés de communes adhérentes et aux maires des communes du syndicat. Le rapport est mis à disposition du public.

SOMMAIRE

1- Présentation	3
1.1-Situation géographique et population	3
1.2-Fonctionnement du syndicat	4
1.3-Compétences et infrastructures	5
1.4-Les évènements marquants de l'année 2011	5
2- Les ordures ménagères	7
2.1- La collecte des ordures ménagères	7
<i>Le mode de collecte</i>	
<i>Le contrat de service pour la collecte</i>	
<i>Le coût de la collecte</i>	
2.2- Le traitement des ordures ménagères	8
<i>Historique</i>	
<i>L'exploitation de l'usine d'incinération</i>	
<i>Le coût du traitement en euros</i>	
2.3- Bilan de la collecte et du traitement des ordures ménagères	10
2.4- Les déchets non ménagers d'origine professionnelle : la redevance spéciale	11
2.5- Redevance pour l'enlèvement des OM en provenance des terrains de camping et des terrains affectés aux gens du voyage	11
2.6- Habitat isolé : remboursement de la TEOM	11
3- La collecte sélective des déchets ménagers	12
3.1- Les Points d'Apport Volontaire (PAV)	12
3.2- La vidange des conteneurs : collecte et transport des déchets pré-triés	15
3.3- Le tri des matériaux issus des conteneurs	16
3.4- Les soutiens des éco-organismes et les subventions	16
3.5- La reprise des matériaux	18
3.6- Bilan de la collecte sélective	19
3.7- La prévention des déchets : les actions complémentaires à la collecte sélective	19
<i>Le compostage individuel et partagé</i>	
<i>Opération gobelets réutilisables</i>	
<i>Stop pub</i>	
<i>Animations</i>	
<i>Eco-exemplarité du SIBRECSA</i>	
<i>Les conteneurs textiles : RELAIS</i>	
<i>Les déchets de soins médicaux (DASRI)</i>	
3.8- La communication et les animations sur le tri des déchets et sur le compostage	23
4- Les déchèteries	24
4.1- Rappel sur la création des déchèteries	24
4.2- L'exploitation des déchèteries	24
4.3- Rappel des heures d'ouverture	26
4.4- Les coûts	26
5- Financement des services du syndicat	27
5.1- Données	27
5.2- Le mode de financement	29
6- Conclusion et perspectives	30
Glossaire	31
Table des annexes	31

1. PRÉSENTATION

1.1 Situation géographique et population

Créé en 1966, le SIBRECSA, Syndicat Intercommunal du BREda et de la Combe de Savoie pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, est un syndicat mixte fermé de type SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

Le syndicat est composé de 3 communautés de communes adhérentes : la Communauté de Communes Le Grésivaudan, la Communauté de Communes du Pays de Montmélian, et la Communauté de Communes La Rochette Val Gelon.

Il regroupe ainsi 47 communes du sud de la Combe de Savoie, du nord du Grésivaudan, des vallées des Huiles, du Bréda et du Gelon sur les départements de l'Isère et de la Savoie.

La population municipale est de 51 163 habitants (52 305 pour la population totale) en 2011. Le territoire s'étend sur 540 km².

Département	Commune	Population municipale	Densité	Résidences principales	Résidences secondaires	Nombre de maisons	Nombre d'appartements	Délégués
ISÈRE	Allevard	3796	150	1 621	1 116	1 151	1 708	Marc ROSSET et Louis ROUSSET
	Barraux	1820	157	627	42	660	37	Alain VIGREUX et Jacqueline DRILLAT
	La Buisnière	662	85	232	9	250	10	Eric CLAMECY
	Chapareillan	2597	82	1 003	65	939	180	Annie BILLION et André LAZZARONI
	La Chapelle-du-Bard	467	17	192	38	224	18	Daniel ZANARDI
	Le Cheylas	2661	304	868	10	693	202	Sophie HUYGUE et Philippe DALBON
	La Ferrière	226	4	100	660	306	496	Serge GALLO
	Hurtières	174	50	64	7	73	1	Pierre POUCHOT ROUGE
	Morétel-de-Mailles	370	50	126	19	137	15	Hervé CERET puis Mr FOURNIER
	Le Moutaret	211	37	81	18	100	7	Claire POIGNET puis Mme RENAUD
	Pinsot	194	7	74	109	171	23	Maurice MARTINEZ
	Pontcharra	7283	451	2 787	46	1 570	1 359	Charles BICH et André BONMIER
	Saint-Maximin	620	58	245	23	268	13	Gérard BRICALLI
	Saint-Pierre d'Allevard	2770	98	1 014	71	962	194	Jean-François FRANCHINI et Noël GUILLON
	Saint-Vincent-de-Mercuze	1398	176	524	71	567	44	Jean-Paul BRELLIER et Jean-Luc BELLEAU
	Sainte-Marie -du-Mont	229	9	80	37	111	10	Franck FACY
	Tencin	1191	170	432	16	401	76	Georges SPOLITINI
Theys	1934	52	704	123	774	86	Jean-Paul COLONEL et Rémy VALLIN BIDON	
Sous-total :		28603		10 774	2 480	9 357	4 479	

Département	Commune	Population municipale	Densité	Résidences principales	Résidences secondaires	Nombre de maisons	Nombre d'appartements	Délégués
SAVOIE	Apremont	952	54	377	44	437	15	Charlotte TESSANNE
	Arbin	763	440	311	13	277	71	Bernard ROCHE
	Arvillard	836	28	308	73	377	36	Christian BOUVIER
	Bourget-en-Huile	136	19	50	59	117	4	Stéphanie DONJON
	La Chapelle-Blanche	554	132	197	22	219	7	Franck MICHEL
	La Chavanne	590	184	189	12	202	12	Pascal REVY
	Chignin	785	95	319	31	335	33	Michel RAVIER
	La Croix-de-la-Rochette	256	79	90	11	102	9	André DUPEPET
	Détrier	416	167	138	19	139	21	Edouard PACHE
	Étable	346	124	124	31	161	2	Yves MANDRAY
	Francin	852	118	303	10	289	41	Pascal PAGET
	Laissaud	604	91	240	6	213	40	Pascal EXERTIER
	Les Marches	2458	160	865	84	855	139	Jean-François ANGERAND et Agnès MENET THIBAUD
	Les Mollettes	676	116	218	11	228	13	Marie-Madeleine PEDRON
	Montméliand	4057	691	1 613	9	338	1 320	Béatrice SANTAIS et Véronique TROTTA
	Myans	1063	283	392	28	403	40	Gilles CARRIER
	Planaise	501	97	150	8	148	33	Hubert RAFFOUX
	Le Pontet	122	14	49	80	135	2	Laurence BERGER
	Presle	447	38	163	82	257	6	Mathilde VOGEL
	La Rochette	3372	691	1 409	28	829	637	Gérard JEANNIN et Bernard VILLON
	Rotherens	289	159	98	9	109	4	Jacky BARBIER
	Saint-Pierre-de-Soucy	379	42	151	35	205	3	Serge GRANIER
	Sainte-Hélène-du-Lac	660	91	236	23	257	8	Alain BARNIER
	La Table	366	23	142	90	259	10	Bernard THOMAS
La Trinité	279	57	111	14	123	5	Martial FLAMMIER	
Le Verneil	107	13	41	33	83	2	Jocelyne GUIDET	
Villard-d'Héry	245	48	84	13	94	2	Jean-Paul GEOFFROY	
Villard-Sallet	227	65	90	16	108	9	Pierre COMTE	
Villaroux	222	72	75	11	85	2	Gilles RAFFIN	
Sous-total :		22560		8 533	905	7 384	2 526	
TOTAL 2010		51 163		19 307	3 385	16 741	7 005	
TOTAL 2011		51 163		Pas de nouvelles données INSEE				

1.2 Fonctionnement du Syndicat

Le SIBRECSA est géré par un **comité syndical** composé de 58 membres désignés par les conseils communautaires, à raison d'un délégué par commune de moins de 1 000 habitants, et de deux par commune de plus de 1 000 habitants. Les statuts du syndicat ne prévoient pas de délégués suppléants.

Le 15 mai 2008, le comité syndical a élu son président, M. Charles BICH et ses vice-présidents, Mme Béatrice SANTAIS et M. Gérard JEANNIN, ainsi qu'un **bureau** constitué de 9 membres :

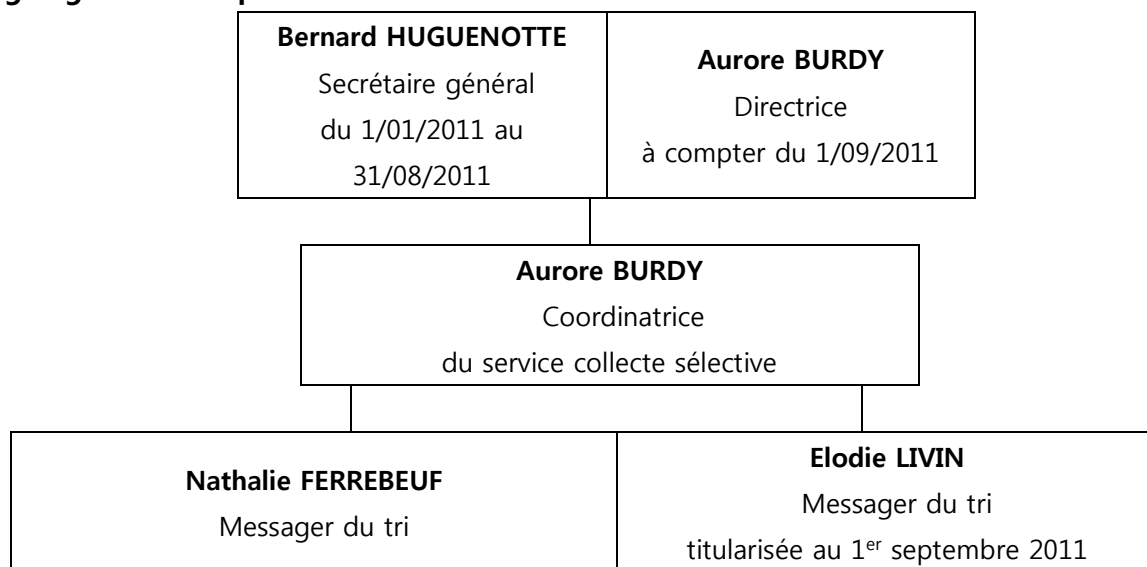
- 3 membres pour l'Isère : Jean-Paul BRELLIER, Alain VIGREUX et Annie BILLION
- 3 membres pour la Savoie : Franck MICHEL, Yves MANDRAY et Mathilde VOGEL
- 3 membres supplémentaires : Louis ROUSSET, Maurice MARTINEZ et Gilles CARRIER

Le bureau a vocation à préparer les décisions du comité syndical, et à traiter les affaires courantes.

La commission collecte sélective prépare les dossiers relatifs à la collecte sélective, elle est composée des membres du bureau ainsi que d'André BONMIER, rapporteur, de Gérard BRICALLI, Hervé CERET, Laurence BERGER, Claire POIGNET et Stéphanie DONJON.

La commission ressources humaines traite les affaires relatives au personnel du SIBRECSA. Jean-Paul BRELLIER en est le rapporteur, les membres sont ceux du bureau.

L'organigramme du personnel :



Le siège du syndicat est à la mairie de Pontcharra. Les bureaux sont situés au 441, avenue Jean-François Champollion, ZI Pré Brun à Pontcharra.

Les ressources financières

Le syndicat dispose d'un budget principal qui retrace l'ensemble des activités du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés, financé par les participations de ses membres pour la part restant à couvrir après déduction :

- de recettes diverses (ventes de matières, composteurs, subventions et soutiens...)
- de la redevance spéciale

1.3 Compétences et infrastructures

Le SIBRECSA a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers des 3 communautés de communes adhérentes regroupant 47 communes.

Pour cela, il y a :

- La gestion des déchets ménagers et assimilés : collecte et traitement
- La collecte sélective
- La gestion des 5 déchèteries

1.4 Les évènements marquants de l'année 2011

Signature de la Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable (CSA3D)

Les adhérents s'engagent à poursuivre et renforcer leur coopération entre les territoires du sillon alpin dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets en poursuivant les objectifs suivants :

- partage d'une vision stratégique globale de la gestion des déchets entre les adhérents et avec les territoires avoisinants ;
- mise en cohérence sur les territoires en cause des stratégies et politiques de gestion des déchets ainsi que des services proposés en matière de déchets aux usagers ;
- amélioration de la performance des actions et dispositifs mis en place en termes de prévention et valorisation des déchets ;
- optimisation des coûts de gestion des déchets et des installations nécessaires à leur traitement ;
- développement des complémentarités, voire d'une suppléance et d'économies d'échelle, entre les équipements présents sur ces territoires pour la gestion et le traitement des déchets ;
- limitation des flux entre territoires et promotion des transports alternatifs (ferroviaire notamment) pour la gestion des déchets.

Les adhérents sont : le Syndicat mixte du Lac d'Annecy (SILA), le Syndicat Mixte Savoie-Déchets, le SIBRECSA, la Communauté de communes de l'Oisans, la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes-Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD).

Le Barème E Eco Emballages

Le Barème D a pris fin le 31/12/2010. Le syndicat opte pour le passage au barème E, avec une rétroactivité au 1er janvier 2011 lors du comité du 22 juin 2011, et charge le président de signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco Emballages, conclu pour la durée de l'agrément soit jusqu'au 31/12/2016.

Afin de profiter des meilleurs prix de rachat des matériaux issus de la collecte sélective, le syndicat choisit l'option filières via Eco Emballages pour le verre et les tétrabriques et l'option fédérations via des repreneurs pour tous les autres matériaux.

Le contrat d'objectifs

Pour atteindre les objectifs inscrits dans le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) de l'Isère, la commission du plan a prévu de fixer des objectifs locaux de prévention de la production, de la valorisation et du traitement des déchets. Le contrat, d'une durée de 3 ans, s'inscrit dans un partenariat avec le conseil général de l'Isère et le syndicat.

Projet de valorisation énergétique à partir de l'usine d'incinération

Le syndicat lance une étude avec Inddigo comme AMO (Assistant à Maître d'Oeuvre) afin d'envisager une production d'énergie à partir de l'usine d'incinération de Pontcharra.

2- LES ORDURES MÉNAGÈRES

2.1 La collecte des ordures ménagères

Le mode de collecte

Le SIBRECSA assure la collecte des déchets qui s'effectue soit en porte à porte, soit en points de regroupement. Le syndicat privilégie la mise en place de conteneurs collectifs pour les ensembles immobiliers, pour les hameaux ou les lotissements (points de regroupement). Cette méthode comporte un double avantage :

- une diminution des frais de collecte en minimisant le nombre de points de collecte
- l'absence de contrainte d'horaire et de calendrier pour les habitants.

En revanche, une communication suivie auprès des habitants est nécessaire pour que ne se constituent pas des « mini-déchèteries » sur les points de regroupement.

Le SIBRECSA ne vend pas ni ne fournit de bacs.

Les ordures ménagères sont amenées directement à l'usine d'incinération de Pontcharra.

Le contrat de service pour la collecte

Le syndicat l'a confié à la SA SIBUET Z.A 73390 Chamoux sur Gelon par un marché de service qui couvre le territoire syndical et la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2016.

Le syndicat a limité le nombre de collectes hebdomadaires à 2 pour les communes urbaines, et à 1 pour les communes dont la population est inférieure à 2500 habitants dans les objectifs de la protection de l'environnement, de la réduction des transports, des émissions de CO₂ et principalement de l'optimisation du service de collecte.

Annexe 1 : jour(s) de collecte hebdomadaire par commune

Le contrat porte sur un service à assurer sur le territoire du syndicat, pour autant que les voies permettent la circulation et le retournement des camions de collecte.

Le coût de la collecte

Le budget du service est indépendant du tonnage collecté. *En € TTC.*

Année	Dépenses	Coût par habitant	Nombre de tonnes collectées	Coût par tonne collectée	Nombre de kg par habitant
2010	1 018 946.34	19.91	14787.36*	68.91	289.02
2011	982 755.69	19.04	14729.98*	66.72	287.90

** : dont 16.14 tonnes de refus de tri en 2011, 84.4 tonnes en 2010 (tonnage différent de Valespace dû à la pesée).*

2.2 Le traitement des ordures ménagères

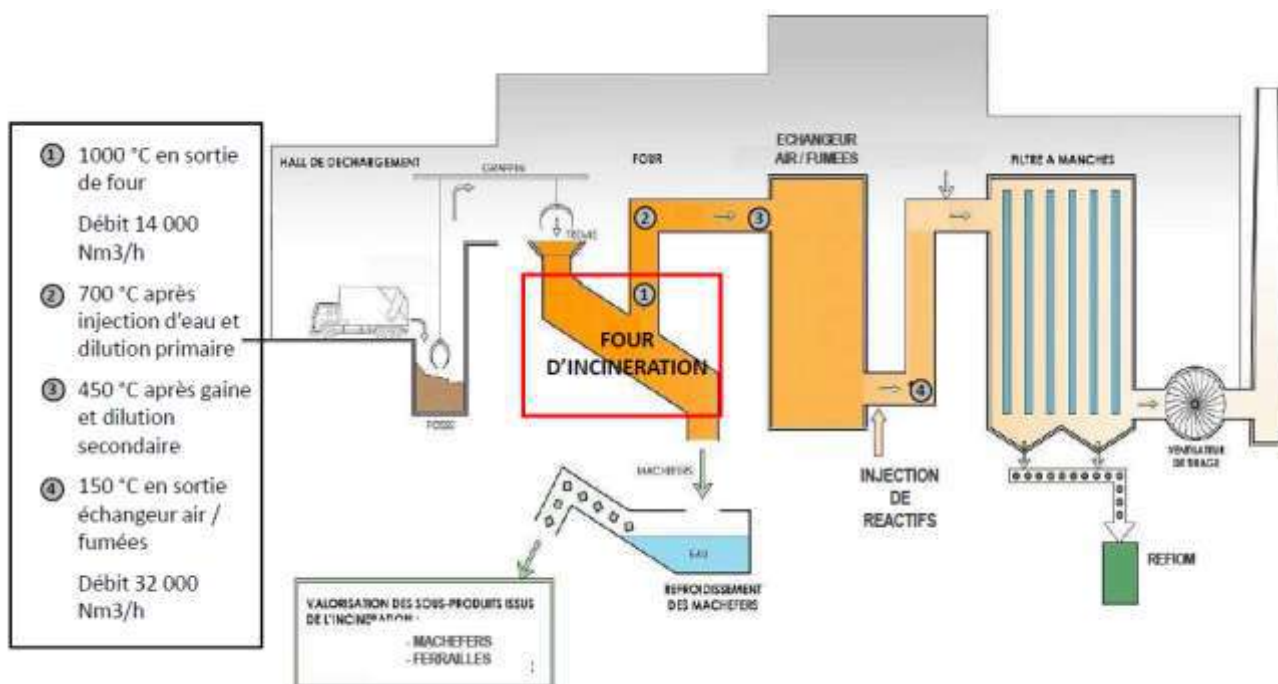
Historique

Construction et mise aux normes

Le SIBRECSA a fait construire en 1976 une usine d'incinération à Pontcharra, à l'extrémité sud de la zone industrielle, 1293, avenue Jean-François Champollion. Dotée d'un four à grilles d'une capacité de 3 t/h, l'usine a été mise en service en février 1977.

La séparation des cendres volantes des mâchefers a été réalisée en 1996. Le traitement des fumées et des dioxines, un hall de déchargement en dépression, l'aire de maturation des mâchefers ont été construits en 2001. L'installation d'un brûleur de « montée » en température, avec la cuve à fuel et son bac de rétention, le creusage d'un bassin de récupération des eaux d'incendie, l'adaptation des réseaux de canalisation et la pose d'un portail de détection de la radioactivité ont été effectués en 2005. Les investissements de 2001 et de 2005 totalisent 5 980 745,27 euros. Le département de la Savoie a octroyé une subvention de 161 214,84 € qui a été versée en annuités de 16 121,48 € pendant 10 ans. L'ADEME a versé une aide de 196 796 €. Le reste a été emprunté ou autofinancé.

Le traitement des fumées a été mis en place dès 2003, et inauguré les 23 et 24 avril 2004. Il a anticipé l'application de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 qui fixait l'échéance de conformité au 28 décembre 2005 concernant le traitement des dioxines et furanes.



Le site peut traiter 19 000 t de déchets par an. La combustion s'effectue à 950 °C environ.

L'usine produit :

- des produits solides (mâchefers, ferrailles) valorisables : 3552 tonnes en 2011.
- des cendres volantes (REFIOM) : 450 tonnes en 2011.
- des gaz, refroidis à 150 °C et traités.

Les mâchefers ont été enlevés et valorisés par la société Lély Environnement, le coût des enlèvements pour 2011 s'élève à 91 280,25 € TTC. Les ferrailles issues des mâchefers sont recyclées par SITA Négoces jusqu'au 1^{er} juillet 2011 puis par SITA Val'Aura.

Les REFIOM sont gérés par l'exploitant de l'usine, ils sont enlevés par Sèché Environnement pour être stockés dans un décharge de classe I à Changé (54).

Les rejets gazeux font l'objet d'un contrôle permanent et de mesures ponctuelles.

L'impact sur le milieu environnant est également vérifié annuellement par le SIBRECSA. Des analyses sur les sols, les lichens et 1 œuf ont été réalisées en 2011 pour un coût de 6838,01 € TTC.

Annexe 2 : tableau de bord de gestion technique de l'UIOM

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) : le SIBRECSA y est représenté par 4 membres titulaires : Charles BICH, Hortense RENAUD (remplaçante de Claire POIGNET), Frédéric FOURNIER (remplaçant de Hervé CERET) et un représentant de la société d'exploitation de l'usine d'incinération ; de 4 membres suppléants : Charlotte TESSANNE, André BONMIER, Patricia DIDELLE et un représentant de la société d'exploitation. Cette commission locale qui est constituée et réunie par la préfecture, a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine ; elle est, à cet effet, tenue régulièrement informée.

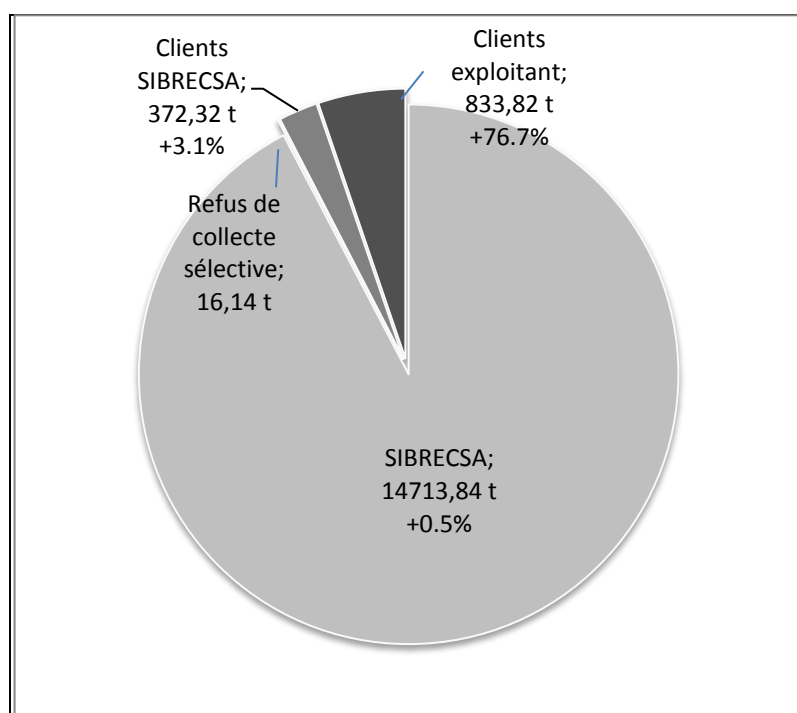
L'exploitation de l'usine d'incinération

Le syndicat l'a confiée à la société IDEX Environnement (8 bis, rue Escudier 92513 Boulogne Billancourt cedex) par un marché de service qui court du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2015.

L'usine incinère les ordures ménagères (OM) collectées sur le territoire du syndicat ainsi que celles provenant de divers clients. Les capacités résiduelles peuvent être commercialisées par l'exploitant : **15 936.6 tonnes au total** (+2.01% par rapport à 2010).

Tonnages SIBRECSA + refus de collecte sélective = 14729.98 tonnes soient 287.9 kg/hab/an.

TONNAGES INCINERES EN 2011 :



Annexe 3 : récapitulatif des tonnages OM incinérées en 2011

Le coût du traitement en Euros

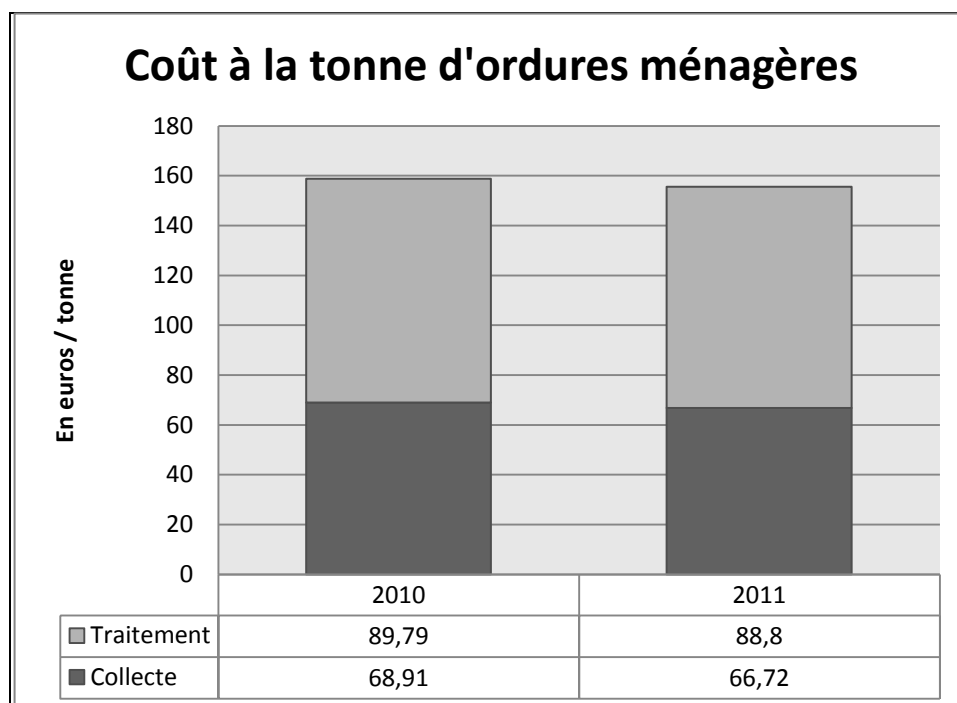
Année	Coût du traitement (exploitant)	TGAP	Enlèvement des mâchefers	Analyses environnementales	Recettes (clients + redevances)	Reprise des aciers de mâchefers	Coût par hab.	Nombre de tonnes traitées*	Coût par tonne traitée
2010	1 442 021.13	5991	91 216.14	23 193.31	176 452.92	25616.51	26.59	15 150.42	89.79
2011	1 352 332.24	82 622	91 280.25	6 838.01	150 754.39	41198.51	26.21	15 102.78	88.80

*tonnes traitées : OM du SIBRECSA + refus+ clients SIBRECSA

La TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

En application de la loi de finances pour 2009, notamment sur l'article 45, et du décret n°99-508 du 17/06/99, instituant une taxe générale sur les activités polluantes, le SIBRECSA acquitte cette taxe depuis le 1/01/2009. La taxe est perçue à la tonne au tarif de 7 €, et à compter du 6 juillet 2010, grâce à la certification ISO 14001 d'Idex Environnement : 4 €. L'usine du SIBRECSA a été certifiée ISO 14001 le 6 juillet 2009. En 2011, la TGAP est de 5.20 €/tonne de déchets entrants. La taxe est due pour tous les déchets livrés à l'usine.

2.3 Bilan de la collecte et du traitement des ordures ménagères



Coût total hors frais de structure, collecte et traitement de 155.52 €/t/an et 45.25 €/hab/an

(source SINDRA : moyenne régionale 2010 de 71.53 €/hab/an)

2.4 Les déchets non ménagers d'origine professionnelle : la redevance spéciale

Selon la loi du 15 juillet 1975, les maires - donc le SIBRECSA auquel les communes ont transféré leur compétence -, sont compétents pour traiter les déchets produits par les ménages.

Les autres déchets, produits à titre professionnel : agriculture, commerce, industrie, activités tertiaires, sont pour leur traitement de la compétence de ceux qui les produisent (même si les déchets sont de nature ménagère).

Dans le but de rendre service à ces producteurs de déchets à titre professionnel, le SIBRECSA propose la collecte et l'incinération moyennant une redevance spéciale (instaurée par la délibération du 12 décembre 1997), dans le cadre d'un contrat tripartite = producteur, collecteur, syndicat.

Tonnages incinérés (estimation d'après les conventions signées) :

2010 : 678.90 tonnes incinérées au prix de 142 €/tonne plus 4€/tonne de TGAP

2011 : 678.755 tonnes incinérées au prix de 142 €/tonne plus 5.20 € de TGAP

Annexe 4 : liste des entreprises sous convention en 2011

2.5 Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping et des terrains affectés aux gens du voyage

La redevance a été instituée en même temps que la redevance spéciale et s'applique aux terrains de camping selon leur nombre d'emplacements. En 2011, la redevance est de 6 € par emplacement.

Cette redevance est appliquée aux terrains affectés aux gens du voyage depuis le 1^{er} janvier 2010 (délibération du 11 décembre 2009).

Annexe 5 : récapitulatif redevance camping et aires des gens du voyage 2011

2.6 Habitat isolé : remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Chaque année, le comité syndical vote un pourcentage de remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux propriétaires qui ne peuvent être collectés du fait de leur isolement. Ce taux est de 22.5 % en 2011.

Les conditions et modalités de remboursement sont :

- ne pas bénéficier du service de collecte des ordures ménagères
- être à 400 m minimum d'un point de ramassage (selon situation)
- faire parvenir au SIBRECSA une copie de la taxe foncière et un RIB
- la somme à rembourser par le SIBRECSA doit être supérieure à 5 €

Fin 2011, 11 foyers ont été remboursés d'une part de leur TEOM pour un total de 173.92 euros.

3.1 Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis la mise en place de la collecte sélective au 1er avril 2000, 131 PAV complets ont été installés. 40 nouveaux conteneurs ont été achetés en 2011.

Depuis 2005 les nouveaux points créés ne sont plus équipés des dalles préfabriquées jugées trop coûteuses et difficiles à déplacer. Au besoin, un enrobé est exigé pour rendre le point accessible. Le coût de cet enrobé est supporté par la commune qui demande un déplacement de PAV, et par le syndicat pour une création. Trois plates-formes ont été créées en 2011 : deux à Chapareillan (PAV Bellecour et PAV ZA Longifan) et une à Theys (PAV de la Poste).

En 2004 et par conventions, c'est aux communes qu'incombe le nettoyage des PAV. L'entreprise BILOBA Environnement assure néanmoins une prestation de lavage de tous les conteneurs pour un prix de 8493.39 € (graffitis compris). La prestation est réalisée du 15 août au 30 octobre sur l'ensemble des communes.

Annexe 6 : fiches analytiques des PAV par communes

Incidents majeurs survenus au cours de l'année, 11 conteneurs ont brûlé (8 en 2010) :

- 1 PAV complet aux Sailles à St Pierre d'Allevard,
- 1 PAV complet (4 conteneurs) au cimetière de Montmélian
- 2 conteneurs à la Gache à Barraux
- 2 conteneurs au stade à Allevard.

On constate également de nombreuses incivilités par le dépôt d'ordures ménagères au pied des PAV. Dans ce cas, le maire de la commune concernée peut porter plainte en faisant valoir son pouvoir de police.

Les cases grisées montrent les plus grands nombres d'habitants par PAV.

Les PAV qui fonctionnent le mieux sont ceux situés sur les axes de passage.

Les communes en insuffisance de PAV sont moins nombreuses qu'en 2010.

P : Papier

V : Verre

E : Emballages

Communes	Pop	Nombre de PAV complets installés	Nombre de conteneurs	Nombre d'hab. / PAV	PAV prévus en 2011	PAV installés en 2011	PAV prévus en 2012
Allevard (CA : Collet d'Allevard)	3796	8+ 2 (CA)	14 E 12 P 20 V	475 (hors CA)	1 PAV à la Ramée 1 Papier à la mairie 1 E. au super Collet	+ 1 PAV au collège -1 E au super Collet	1 E et 1 P à la Mirande 1 E et 1 P aux Thermes 1 P à la mairie
Apremont	952	2	2 E – 2 P – 4 V	476		+ 2 Verre transformés	
Arbin	763	1	2 E – 1 P – 2 V	763			
Arvillard	836	4	4 E – 4 P – 5 V	209			
Barraux	1820	4	5 E – 4 P – 6 V	455	1		
Bourget-en-Huile	136	1	1 E – 1 P – 2 V	136			1 E et 1 P au Foyer rural ou 1 E en + sur PAV existant
Chapareillan	2597	7	7 E – 8 P – 8 V	371	3	+ 1 PAV rue Bellecour + 1 PAV ZA Longifan	
Chignin	785	2	2 E – 2 P- 2 V	393			
Détrier	416	1	1 E – 1 P – 4 V	416			+ 1 E Camping
Etable	346	1	1 E – 1 P – 2 V	346			
Francin	852	3	3 E – 3 P – 5 V	284		+ 1 P à la déchèterie	
Hurtières	174	1	1 E – 1 P – 1 V	174			
La Buisnière	662	1	1 E – 1 P – 1 V	662			
La Chapelle Blanche	554	1	1 E – 1 P – 3 V	554			
La Chapelle du Bard	467	1	1 E – 1 P – 1 V	467			
La Chavanne	590	2	2 E – 2 P- 3 V	295			
La Croix de la Rochette	256	1	1 E – 1 P – 1 V	256			
La Ferrière (+ Le Pleynet)	226	2	2 E – 2 P – 2 V (+3 V au Pleynet)	113			2 PAV au Pleynet
La Rochette	3372	8	8 E – 10 P – 14 V	422	1 rue des Bleuets	+ 1 E et 1 P rue des Bleuets	PAV semi-enterré
La Table	366	1	1 E – 1 P – 2 V	366			
La Trinite	279	1	1 E – 1 P – 1 V	279			
Laissaud	604	2	2 E – 2 P – 4 V	302			

Communes	Pop	Nombre de PAV complets installés	Nombre de conteneurs	Nombre d'hab/PAV	PAV prévus en 2011	PAV installés en 2011	PAV prévus en 2012
Cheylas	2661	5	5 E – 6 P – 12 V	532			
Le Moutaret	211	1	1 E – 1 P – 1 V	211			
Le Pontet	122	1	1 E – 1 P – 2 V	122		+ 1 V salle des fêtes	
Le Verneil	107	1	1 E – 1 P – 1 V	107			
Les Marches	2458	5	6 E – 5 P – 7 V	492		+ 1 E au lac	
Les Mollettes	676	1	1 E – 1 P – 3 V	676			
Montmélian	4057	9	10 E – 10 P – 11 V	451	1	+ 1 PAV rue Ailloud	1 PAV enterré
Môretel de Mailles	370	2	2 E – 2 P – 2 V	185			
Myans	1063	2	3 E – 2 P – 3 V	532		+ 1 E à la mairie	1 V modifié
Pinsot	194	1	2 E – 1 P – 1 V	194			
Planaise	501	1	1 E – 1 P – 2 V	501			
Pontcharra	7283	17	21 E – 19 P – 24 V	428	2 (gendarmerie mobile et Villard Noir) + 1 E aux Losnes	+ 1 E aux Losnes + 1 E et 1 P à Villard noir + 1 E et 1 P à la gendarmerie + 1 PAV au SIBRECSA + 1 PAV au Coléo + 1 E et 1 P à la déchèterie	
Presle	447	1	1 E – 1 P – 1 V	447			
Rotherens	289	1	1 E – 1 P – 1 V	289			
Sainte Hélène du Lac	660	3	3 E – 3 P – 8 V	220		1 V au Camping l'Escale	
Sainte Marie du Mont	229	1	1 E – 1 P – 1 V	229			
Saint Maximin	620	1	1 E – 1 P – 2 V	620			
Saint Pierre d'Allevard	2770	6	7 E – 6 P – 10 V	462	1	+ 1 P à la déchèterie + 1 PAV au Colryut	
Saint Pierre de Soucy	379	1	1 E – 1 P – 1 V	379			
Saint Vincent de Mercuze	1398	3	3 E – 3 P – 5 V	466			

Communes	Pop	Nombre de PAV complets installés	Nombre de conteneurs	Nombre d'hab/PAV	PAV prévus en 2011	PAV installés en 2011	PAV prévus en 2012
Tencin	1191	2	2 E – 3 P – 4 V	596	1	+ 1 P à l'école	1 PAV 1 E et 1 V à la base nautique
Theys	1934	5	6 E – 6 P – 7 V	387	1	+ 1 PAV derrière la Poste	1 E au camping
Villard d'Héry	245	1	1 E – 1 P – 2 V	245			
Villard-Sallet	227	2	2 E – 2 P – 3 V	114		+ 1 P à la déchèterie	
Villaroux	222	1	1 E – 1 P – 1 V	222			
TOTAL	51163	131	500 (147 E – 142 P – 211 V)	391	+12 PAV +1 E -1 P et -1E	+8 PAV +7 P, +5 V, +7 E -1 P et -1V	

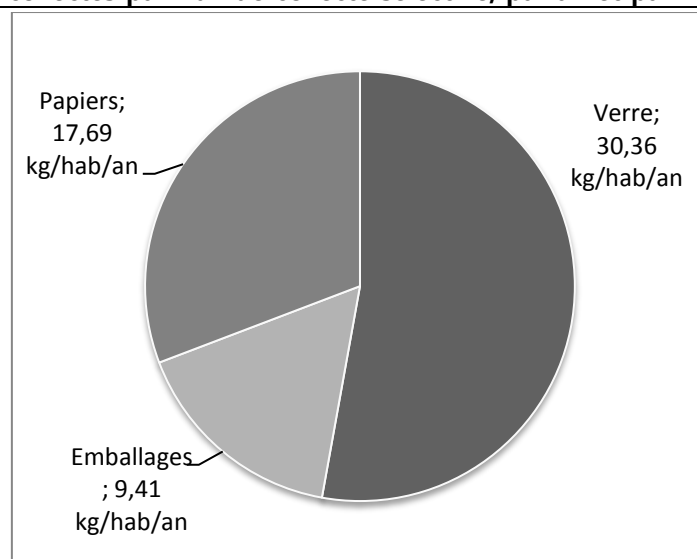
3.2 La vidange des conteneurs : collecte et transport des déchets pré-triés

Le marché de collecte pour les trois flux (emballages, papiers et verre) est confié à la société Sibuet Environnement depuis le 1^{er} janvier 2009, pour la période 2009-2015.

Tonnage total collecté : 2940.03 tonnes soient 57.46 kg/hab./an (+2.83% par rapport à 2010)

Source SINDRA : moyenne régionale de 69 kg/hab/an en 2010

Nombre de kg collectés par flux de collecte sélective, par an et par habitant en 2011 :



	Emballages (prix initial/tonne : 315 €)	Papier (prix initial/tonne : 53 €)	Verre (prix initial/tonne : 54 €)	TOTAL	<i>Rappel total 2010</i>
Tonnages collectés en 2011	481.7	904.94	1553.39	2940.03	<i>2859.26</i>
Coûts TTC	168 503.08	53 289.31	93 137.67	314 930.05	<i>300 680.83</i>
Coût TTC à la tonne collectée	349.81	58.89	59.96	107.12	<i>105.16</i>
Coût TTC/habitant	3.29	1.04	1.82	6.16	<i>5.88</i>

La fréquence de collecte dépend du niveau de remplissage des conteneurs. Le collecteur est équipé d'un logiciel dans lequel on entre une estimation des taux de remplissage des conteneurs, et fixe les tournées.

3.3 Le tri des matériaux issus des conteneurs de collecte sélective

La société SIBUET Environnement transporte les emballages ou les papiers/journaux au centre de tri de la société Valespace à Chambéry (marché pour la période 2009/2015).

Un tri mécanique et manuel est effectué suivant les différentes catégories et la nature de matériaux (aciers, cartons, plastiques PEHD, PET, ...).

Des caractérisations (échantillonnages) sont effectuées chaque mois pour évaluer les proportions de chaque matériau, celles-ci conditionnent la revente et les soutiens. C'est également l'occasion d'identifier les erreurs de tri appelées aussi refus de tri. Les refus de tri du SIBRECSA sont calculés sur la production du centre de tri et représentent 9,13 % des emballages collectés (11,04 % en 2010 et 16,4 % en 2009). Ces déchets non recyclables sont réacheminés par Sibuet Environnement à l'usine d'incinération de Pontcharra. Ils supportent donc les coûts de la collecte des PAV, du tri, du transport et de l'incinération : ce sont les déchets les plus chers !

On considère qu'il n'y a pas de refus de tri pour le papier.

La rémunération est basée sur les tonnages entrant au centre de tri, la qualité du pré-tri des habitants et la qualité du travail du personnel de tri.

	Emballages (prix initial /tonne triée : 210 €)	Papiers (prix initial / tonne triée : 42 €)	TOTAL	<i>Rappel total 2010</i>
Tonnages collectés	481.72	904.94	1 386.64	<i>1 387.94</i>
Coûts TTC	108 778.25	40 870.3	149 648.55	<i>142 935.11</i>
Coût TTC à la tonne triée	225.81	45.16	270.98	<i>102.98</i>
Coût TTC/habitant	2.13	0.80	2.92	<i>2.79</i>

3.4 Les soutiens des éco-organismes et les subventions

Eco Emballages

Le barème D ayant pris fin le 31 décembre 2010, le syndicat passe au barème E, avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2011. Le contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco Emballages est conclu pour la durée de l'agrément soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Les soutiens perçus en 2011 pour l'année 2010 s'élèvent à 268 220.69 €. Les soutiens au titre de l'année 2011 ne seront disponibles qu'en fin d'année 2012.

D'autre part, le syndicat a pris l'option filières via Eco Emballages pour le verre et les tétrabriques et l'option fédérations via des repreneurs pour tous les autres matériaux.

Le département de l'Isère offre des formations de guides composteurs.

ECOFOLIO : imprimés

Fin juin 2008, le SIBRECSA et EcoFolio ont signé une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés. Eco Folio est un éco-organisme qui soutient financièrement les tonnages livrés au repreneur (EPR). Les soutiens concernent les tonnages des imprimés visés, c'est-à-dire les imprimés gratuits.

Les papiers visés par la responsabilité élargie du producteur sont plus nombreux et cela se traduit par une progression des soutiens financiers. L'élargissement du périmètre de l'éco-contribution entraîne en 2011 une modification de la convention et donc un avenant (délibération du 22 juin 2011).

Les soutiens Eco Folio perçus en 2011 pour l'année 2010 sont de 23 977.72 € pour 896.463 tonnes de papiers collectés et recyclés, soient 26.75 €/tonne.

3.5 La reprise des matériaux

Repreneurs	EPR						SITA NEGOCE				REVIP AC	GOLBEY	OI Manufactu ring	Cornec SA	TOTAL	TOTAL HORS ACIERS DE MACHEFER
Matériaux repris	EMR 5,02	1,11 vrac journaux	1,02 Bouquins II (papiers cartonnés) ou gros de mag	PET clair Q4	PET foncé Q5	PEHD	5,02 Emballages cartons ou 1,04	5,03 ELA emballages pour liquides	Métaux ferreux issus de la CS	Métaux issus de mâchefer	5,03 ELA emballages pour liquides	Bouquin II ou 1,11 Journaux	Verre	Aluminium		
Tonnages	143,688	478,287	115,147	47,438	10,578	34,318	119,14	7,586	39,39	468,26	3,308	336,121	1 554,26	5,11	3 362,63	2 894,37
Sommes facturées	14 622,82	56 094,09	13 526,03	23 727,09	2 782,7	9 924,23	15 006,39	0	7 606,78	41 198,51	0	39 006,89	54 756,9	2 627,86	280 880,29	239 681,78
Somme moyenne à la tonne	101,77	117,28	117,47	500,17	263,06	289,18	125,96	0,00	193,11	87,98	0,00	116,05	35,23	514,36	83,53	82,81
Kg vendus /hab.	2,81	9,35	2,25	0,93	0,21	0,67	2,33	0,15	0,77	9,15	0,06	6,57	30,38	0,10	65,72	56,57
Somme moyenne perçue par habitant	0,29	1,10	0,26	0,46	0,05	0,19	0,29	0,00	0,15	0,81	0,00	0,76	1,07	0,05	5,49	4,51

3.6 Bilan de la collecte sélective

	Total collecte sélective en €/tonne	Total en €/habitant
Collecte	468,66	6,15
Tri	270,97	2,93
Refus	0,49	0,03
Total dépenses	740,12	9,11
Revente des matériaux (hors aciers de mâchefers)	450,18	5,49
Soutiens Eco Emballages + Eco Folio perçus en 2011	99,39	5,71
Total recettes	549,57	11,2
Différence	-190,55	2,09

Les données ci-dessus ne prennent pas en compte l'état des stocks au 31 décembre 2011.

Taux de refus calculé sur la production du centre de tri : 9,13 % (-1,91 %).

3.7 La prévention des déchets : des actions complémentaires à la collecte sélective

Les plans départementaux et les programmes locaux de prévention

Le programme local de prévention est une **déclinaison opérationnelle du plan départemental** de prévention. L'existence d'un plan départemental n'est cependant pas une condition nécessaire à la mise en place d'un programme. Mais il est toutefois possible et préférable de rattacher le programme à un plan départemental : le syndicat a signé le contrat d'objectifs du Conseil Général en 2011.

Les programmes locaux de prévention des déchets permettent de :

- territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ils prévoient les actions de prévention des déchets requises pour atteindre les objectifs qui y figurent et sont établis en cohérence avec ceux du plan départemental de prévention (le cas échéant).

Les programmes locaux de prévention sont placés sous la maîtrise d'ouvrage d'un EPCI ou d'une commune.

Les **EPCI de plus de 20 000 habitants** exerçant la compétence collecte et/ou traitement constituent le cœur de cible du dispositif.

Le Grenelle de l'environnement s'est engagé dans les plans départementaux et les programmes locaux de prévention. En effet, La résolution 247 du Grenelle de l'Environnement vise à «**généraliser les plans locaux de prévention**, financés par l'augmentation de la taxe sur les traitements ultimes des déchets (TGAP) ».

Ces plans doivent contribuer aux objectifs annoncés parmi lesquels (sous réserve de confirmation par la loi Grenelle) la réduction de 7% en 5 ans de la production de déchets ménagers et assimilés et la diminution de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

Le SIBRECSA, à ce jour, travaille à détailler un programme local de prévention, et effectue des opérations de sensibilisation en adéquation avec les directives du Grenelle de l'environnement.

Différentes actions sont menées sur le territoire :

➤ **Le compostage individuel et partagé**

- Le compostage individuel

Le syndicat continue la promotion du compostage individuel (depuis 2003) malgré la suppression des subventions et maintient la participation des habitants à 15 €/composteur (bioseau offert). Le syndicat offre également un bioseau pour la participation à un atelier compostage. Le bioseau peut être acheté individuellement à prix coutant.

Beauvais Diffusion livre des composteurs (+ guide du compostage) et des bioseaux pour le SIBRECSA via un marché public pour la période du 17 mai 2010 au 16 mai 2013, aux prix actualisables de :

- 52,86 € TTC le composteur de 400 litres en bois
- 39,30 € TTC le composteur de 400 litres en plastique
- 3,50 € TTC le bioseau de 10 litres avec autocollant des consignes.

En 2011, le syndicat a acheté et reçu 200 composteurs en bois, 100 composteurs en plastique et 400 bioseaux pour un coût total de 16 019,23 € TTC. Pour des raisons comptables et de responsabilisation, la fourniture des composteurs passe par une convention de mise à disposition entre les habitants et le SIBRECSA.

6 ateliers « tri et compostage » ont été organisés sur le territoire du Syndicat en 2011.

Annexe 7- Nombre de composteurs mis à disposition par commune en 2011

Fin 2011, 2 596 foyers sont équipés de composteurs du SIBRECSA, soit 15.5 % des maisons individuelles (+1.7 %).

Selon la campagne de caractérisation des ordures ménagères de l'ADEME de 2007, 27 % des ordures ménagères des français peuvent être compostées. C'est sur cette base que nous estimons ci-après les tonnages compostés grâce aux opérations de promotion du compostage du SIBRECSA. Les tonnages « compostés » sont différents des tonnages « détournés » car une part des foyers qui se sont équipés en composteur du SIBRECSA compostaient déjà en tas. Pour calculer les tonnages « détournés », le SIBRECSA devrait faire une enquête détaillée sur la pratique du compostage sur son territoire.

Nombre de foyers : 19 678

Nombre de personnes par foyers : 2,6 personnes

Total déchets pris en compte (OMR + Recyclables secs + vêtements) : 349 kg/an/habitant

Potentiel compostable par habitant : 104,7 kg/an

Potentiel compostable par foyer : 272,38 kg

Tonnages compostés estimés pour l'année 2011 : 636,1 tonnes

Tonnages compostés supplémentaires avec les composteurs distribués en 2011 : 70.1 tonnes

- Le compostage partagé

Rappel sur les installations déjà existantes : 3 sites de compostage partagé, 1 de cantine à Theys, 1 de cantine et de jardin à l'IMP de Theys et en pied d'immeuble à Montmélian, soient une estimation de 2800 kg détournés par an.

En pied d'immeubles : 2 sites de compostage partagé

- Copropriété de La Roche du Guet à Arbin : 13 foyers participants, soit 3541 Kg de déchets détournés de l'incinération et valorisés.
- Gendarmerie mobile de Pontcharra : 11 foyers participants, soit 2996 Kg de déchets détournés de l'incinération et valorisés.

De cantine : Le collège d'Alleverd a installé, grâce au Conseil général de l'Isère, un compost de cantine. Triève compostage et le SIBRECSA assurent le suivi du site.

Pour le moment, un seau par jour (environ 5 kg de déchets), soit environ 700 Kg de déchets détournés par an.

Total : Environ 7200 Kg de déchets détournés par an pour les 3 nouveaux sites de compostage partagé par an.

Projets / Objectifs 2012 : 5 sites de compostage partagé (La Rochette, Montmélian, Tencin et test SIBRECSA) et 2 composts de cantine (Alleverd) : estimation 18 tonnes de déchets détournés.

- Le réseau des guides composteurs

Depuis 2009, le SIBRECSA, en partenariat avec le CG38, a organisé 3 sessions de formation de guides composteurs. En novembre 2011, la formation qui a eu lieu sur Montmélian a permis d'élargir le réseau avec 6 nouveaux guides composteurs.

Plus proche des personnes, leur approche complète le discours des animatrices. Ils tiennent des stands, font des ateliers compostage, rédigent des articles, en parlent autour d'eux...

L'impact est difficilement quantifiable.

➤ **Opération gobelets réutilisables**

Par délibération du 7 juillet 2010, le syndicat a décidé d'offrir la possibilité aux communes, associations, habitants, etc. d'acquiescer ces gobelets à prix coûtant, soit 0,24 € TTC le gobelet de 30 cl ou de 20 cl. 10 000 gobelets ont été commandés, 1 512 exemplaires ont été revendus en 2011.

Rappel : en 2010, à l'occasion des 10 ans de la collecte sélective, le SIBRECSA a offert à chaque commune des gobelets. Lors de nombreuses actions locales, les communes peuvent ainsi les prêter en faveur de la réduction des déchets.

Cette action permet de réduire les déchets, d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre (liées à production de plastique et des transports liés à l'approvisionnement), et donc de favoriser les économies d'énergie.

➤ **Stop Pub**

Le syndicat met à disposition des autocollants « STOP PUB » destinés à être collés sur les boîtes aux lettres. Ils permettent une réduction de 20 à 40 Kg de COUNA (courriers non adressés) par foyer et par an. Ils sont distribués lors de manifestations ou d'animations et aux communes du SIBRECSA pour que les habitants puissent les obtenir plus facilement.

Le SIBRECSA a fait imprimer 2000 autocollants stop pub en 2011, en plus de ceux fournis gratuitement par le Conseil Général de l'Isère. Environ 500 ont été distribués pour un tonnage de déchets évités d'approximativement 10 tonnes.

➤ Animations

Le SIBRECSA participe toutes les années à la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets). En 2011, les animatrices ont tenu des stands dans les supermarchés du territoire. Environ 200 personnes ont été sensibilisées au sujet du suremballage. Les habitants pouvaient, s'ils le voulaient, retirer les emballages des produits qu'ils venaient d'acheter.

Un module sur la prévention des déchets est intégré aux animations scolaires. Les enfants doivent réfléchir à la meilleure manière d'organiser un pique nique ou un anniversaire avec un minimum de déchets. Lors de chaque intervention des animatrices, une partie du discours porte sur la réduction des déchets à la source et les actions qu'il est possible de mettre en place chez soi.

➤ Eco-exemplarité du SIBRECSA

Le SIBRECSA a mis en place des gestes en faveur de la réduction des déchets.

- Une consommation réduite de papier : impressions que si nécessaire, impressions recto-verso, impressions brouillon en noir et blanc, utilisation des papiers imprimés non utilisés comme brouillon.
- Utilisation d'une police moins consommatrice d'encre.
- Utilisation d'un lombricomposteur pour les déchets alimentaires du repas du midi.
- Utilisation de vaisselle réutilisable.

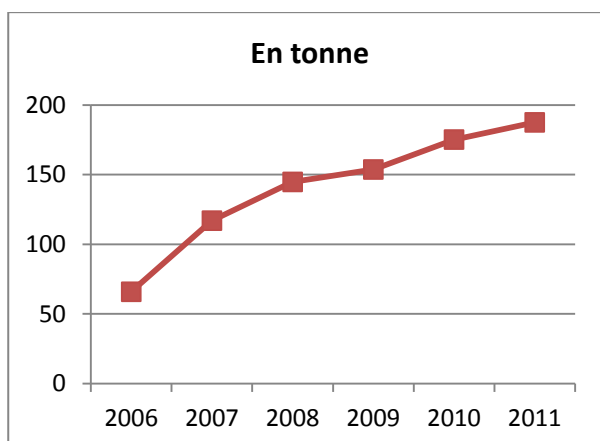
➤ Les conteneurs textiles : RELAIS

Depuis septembre 2006, des conteneurs à vêtements ont été installés par le Relais, réseau d'entreprises à but socio-économique. Sont acceptés les vêtements propres, le linge de maison, la maroquinerie (sacs, chaussures, accessoires) et les peluches. Ils sont à présenter dans des sacs bien fermés car les conteneurs ne sont pas étanches. Les conteneurs sont vidés une fois par semaine au minimum.

Toutes les recettes issues de l'activité de récupération du Relais sont affectées à la création d'emplois.

Le devenir des textiles : réemploi à 40 %, recyclage à 40 %, 20 % de déchets.

Les résultats de collecte :



2011 : 187 437 kg
(+9000 Kg pour l'association Retrouvailles)
soit 3,7 kg/an/habitant (+12,18 %)

Ce service n'occasionne aucun coût pour le syndicat et ne génère pas de soutien en 2011.
2 nouveaux conteneurs ont été installés en 2011.

Annexe 8 : tableau des collectes RELAIS

Convention Eco TLC : Eco TLC est un éco-organisme agréé pour les textiles, les linges de maison et les chaussures. Le SIBRECSA a signé une convention en 2011 qui prévoit des soutiens financiers au titre de la participation aux actions de communication relatives à la collecte sélective des textiles.

➤ **Les déchets de soins médicaux (DASRI)**

Ces déchets mis dans les ordures ménagères constituent un risque de blessure ou de contamination pour les agents chargés du ramassage et du tri.

Le SIBRECSA a organisé un service de collecte spécifique pour les déchets de soins piquants ou tranchants via le camion Médisita pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. Le coût de cette prestation s'est élevé à 1 260,15 € TTC.

Une nouvelle réglementation (décret n°2011-763 de juin 2011) prévoit la collecte des DASRI par les pharmacies, les officines et les laboratoires de biologie médicale, à compter du 1^{er} novembre 2011.

3.8 La communication et les animations sur le tri des déchets et sur le compostage

Cf Plan de communication consultable dans les locaux du SIBRECSA

Tenue de stands sur des foires, marchés ou manifestations des communes du syndicat, mise en place du tri sur les sites : La Buissière, Pontcharra, Tencin, Theys, Chapareillan, La Rochette, Détrier, Montmélian,

- Coordination du réseau de guides composteurs : présence sur 7 ateliers / manifestations,
- Réunion entre les guides composteurs et les élus du SIBRECSA,
- Animations scolaires : écoles élémentaires, collèges et lycées, visite du centre de tri et de l'usine d'incinération,
- Animation au centre de loisirs de Saint Pierre d'Allevard : sensibilisation au tri des déchets,
- Sensibilisation en porte à porte,
- Ateliers tri des déchets et compostage,
- Nettoyages de la nature,
- Fête agricole à La Buissière,
- Semaine du développement durable : collecte de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans les collèges et les lycées,
- Rallye pédestre : Combe de Savoie,
- Rallye VTT : Combe de Savoie,
- Marchés d'été à Pontcharra, La Rochette et à Allevard,
- Foire de Qu'ara Bara à Montmélian,
- Semaine européenne de la réduction des déchets : installation de tables de déseballages dans les différents supermarchés du territoire,
- Divers : tour des PAV, caractérisations, affichages...,
- Diffusion de documents de communication :
 - Le Trieur d'élite, le MEMO TRI
 - Stop pub,
 - Réalisation et suivi du site internet,
 - Articles pour les médias locaux sur les activités du Syndicat et pour les bulletins communaux, radio...

4.1 Rappels sur la création des déchèteries

Les déchèteries, construites en 1990 (Pontcharra, St Pierre d'Alleverd) et 1993 (Francin, Villard-Sallet) ont été aménagées et mises aux normes en 1999 / 2000.

La déchèterie partielle du Cheylas, construite en 2003 par la commune, est devenue déchèterie à part entière à la suite de son agrandissement en octobre 2008 par le SIBRECSA.

Chaque habitant du Syndicat peut effectuer ses dépôts dans les 5 déchèteries, à son choix. Depuis 2010, les habitants des communes iséroises peuvent également se rendre dans les déchèteries de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

4.2 L'exploitation des déchèteries

L'exploitation est confiée à la SA SIBUET ZA à 73390 Chamoux Sur Gelon par un marché de service forfaitaire pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2016.

Tous les matériaux, produits et objets déposés deviennent la propriété de l'exploitant qui est astreint à un taux de recyclage, selon leur nature.

Les déchèteries acceptent des ménages : métaux, papiers, carton, verre, huiles, végétaux, bois, gravats, plastiques, batteries, déchets ménagers spéciaux (DMS), pneus, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E), déchets verts. Sont également acceptés les cartouches d'encre, les textiles, les radiographies, et les piles.

Elles acceptent aussi des dépôts par les professionnels, sous conditions de nature, de quantité, et contre paiement.

La filière des D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) a été mise en place à partir du 1^{er} février 2008. Une benne est dédiée, d'une part à la collecte du gros électroménager froid (réfrigérateur...) et hors froid (lave-linge, lave-vaisselle...), et des caisses grillagées, d'autre part pour les écrans et les petits appareils électriques (sèche cheveux, portables, jouets électroniques...).

Ces déchets sont démontés pour isoler les matières dangereuses et celles recyclables avant leur élimination ou leur valorisation. La filière est soutenue financièrement par OCAD3E, dont le soutien est partagé (hors communication) également entre le SIBRECSA et SIBUET Environnement qui a payé l'investissement et assure l'entretien.

Soutiens OCAD3E pour 2011 : 18 712.86 € (plus 1000 € de communication) pour 396.723 tonnes de déchets collectés, soient 7.75 kg/habitant.

Bilan des déchèteries en 2011

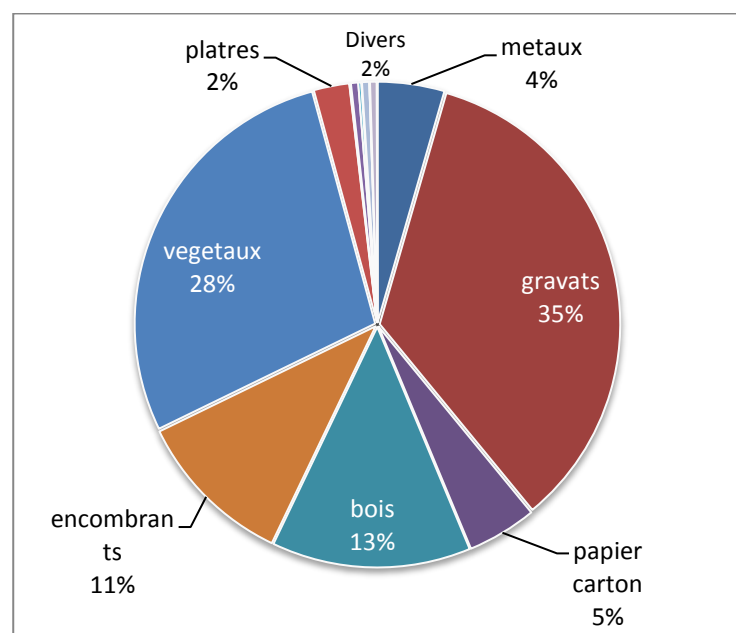
TYPE DE DECHETS	DESTINATION	Pontcharra	St Pierre d'Allevard	Villard-Sallet	Francin	Le Cheylas	TOTAL
		POIDS (en tonnes)					
METAUX	PURFER - Chambéry (73)	161,700	111,770	128,270	172,710	33,900	609,890
GRAVATS	Classe III – Chamoux sur Gelon (73)	1 866,960	664,920	651,270	967,840	719,830	4 711,120
PAPIER CARTON	VALESPACE - Chambéry (73)	185,920	101,860	102,960	196,370	47,500	636,600
BOIS	SIBUET - Chamoux sur Gelon (73)	577,600	317,620	304,600	507,670	143,350	1 823,710
ENCOMBRANTS	Combustible & Classe II	420,980	244,240	254,190	448,570	98,320	1 456,420
VEGETAUX	SIBUET - Francin (73)	1 405,590	592,540	592,710	737,960	553,990	3 812,240
PLATRES	Classe II	122,300	65,780	51,210	69,080	17,280	325,130
PVC	PVC RECYCLAGE - Paris (75)	5,700	0,000	2,270	5,500	0,000	13,470
PNEUS	LES BOUGERIES - Perrignier (74)	39,140	15,710	0,000	6,950	8,940	66,080
HUILE	SRRHU - Claix (38)	10,710	4,500	5,760	6,660	0,000	27,630
HUILE ALIMENTAIRE	TRIALP - Chambéry (73)	0,940	1,377	0,480	1,810	0,900	5,487
VERRE	IPAQ - Lavilledieu (07)	16,015	12,150	14,863	23,198	0,000	66,226
BATTERIES	PURFER - Chambéry (73)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PILES	COREPILE - Paris (75)	1,368	1,005	1,012	1,799	0,000	5,776
D.M.S.	VALESPACE - Chambéry (73)	20,433	10,771	10,231	16,479	4,124	61,110
AMIANTE	MOULIN - Monistrol sur Loire (43)	1,930	0,820	1,060	1,080	0,260	4,890
	TOTAL	4 837,286	2 145,063	2 120,886	3 163,676	1 358,868	13 625,779

+6.02%

Dont 292 m3 de déchets des professionnels. **Soit 175,2 kg/hab./an.**

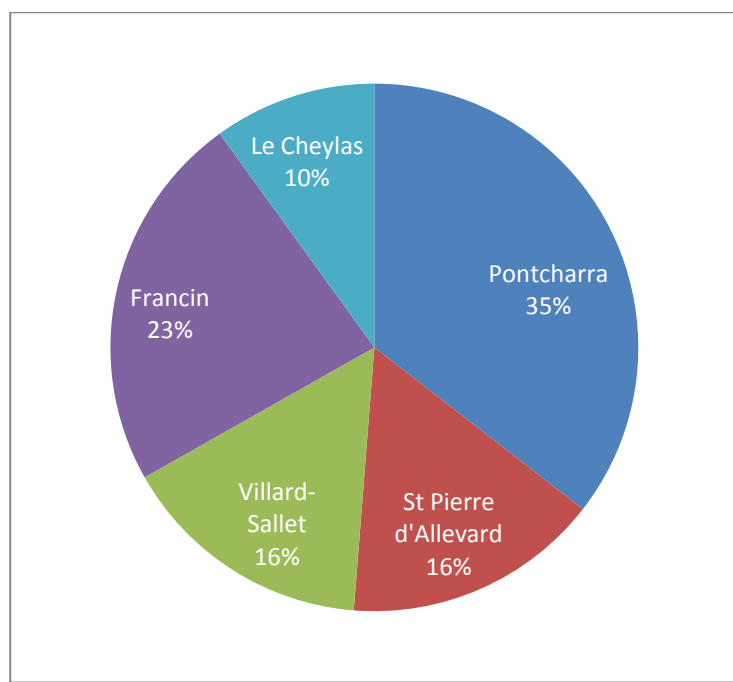
Source SINDRA : moyenne régionale en 2010 de 196 kg/hab/an.

285.2 tonnes avaient été récupérées en 2010, dont 347 m3 de déchets professionnels.



Répartition par type de déchet

Répartition des tonnages par déchèterie



4.3 Rappel des heures d'ouverture

Au 1^{er} janvier 2011, des demi-journées d'ouverture ont été ajoutées.

Localisation des déchèteries	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Pontcharra : ZI Pré Brun Impasse Denis Papin		X		X	X	X		X	X	X	X	X
Francin : ZI Francin Lieu dit île Besson		X		X		X	X			X	X	X
Le Cheylas : La Rolande		X	X				X				X	X
St Pierre d'Allevard : La Ronzière	X	X				X				X	X	X
Villard Sallet : RN 525		X				X			X	X	X	X

Pour le matin, les horaires d'ouverture sont de 8h à 12h et pour l'après-midi de 14h à 18h en hiver, 19h en été. Le passage à l'heure d'hiver ou à l'heure d'été marque le changement d'horaire de l'après-midi.

4.4 Les coûts

	2009	2010	2011
Total dépense TTC	720 696	776 134	808 601
Par habitant	14.54	15.17	15.80
Par tonne*	58.68	60.39	59.34
Valorisable en %	97%	97 %	97 %

(*) : Hors gravats

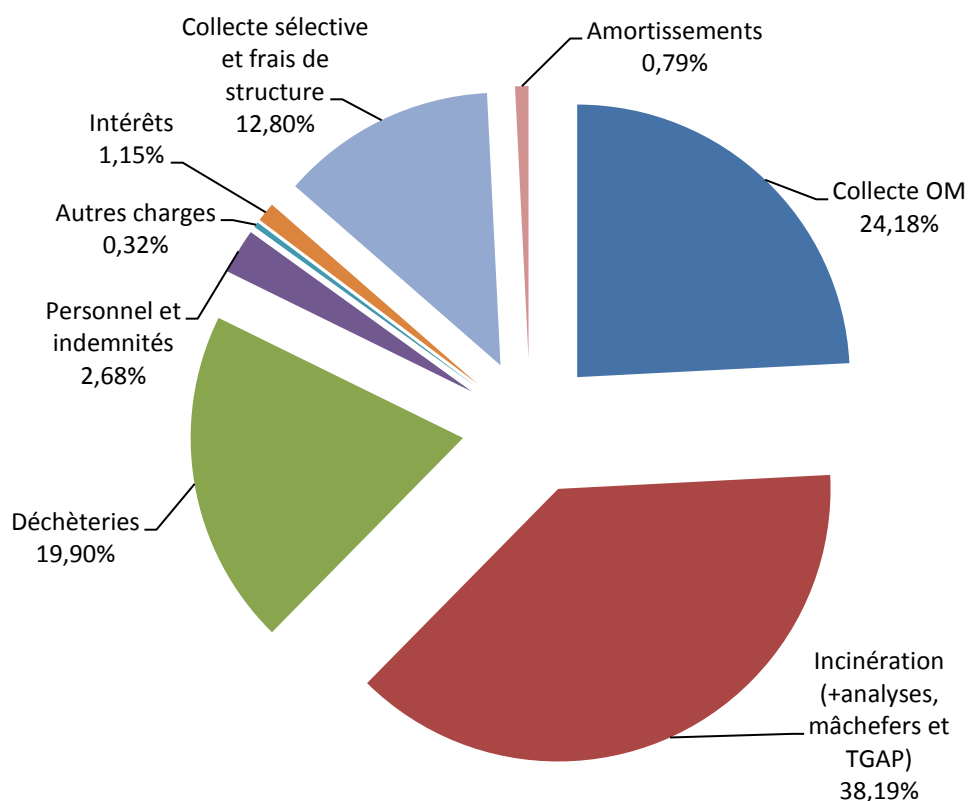
5- LE FINANCEMENT DES SERVICES SU SYNDICAT (Valant application de l'article L2313.1 du CGCT)

5.1 Données

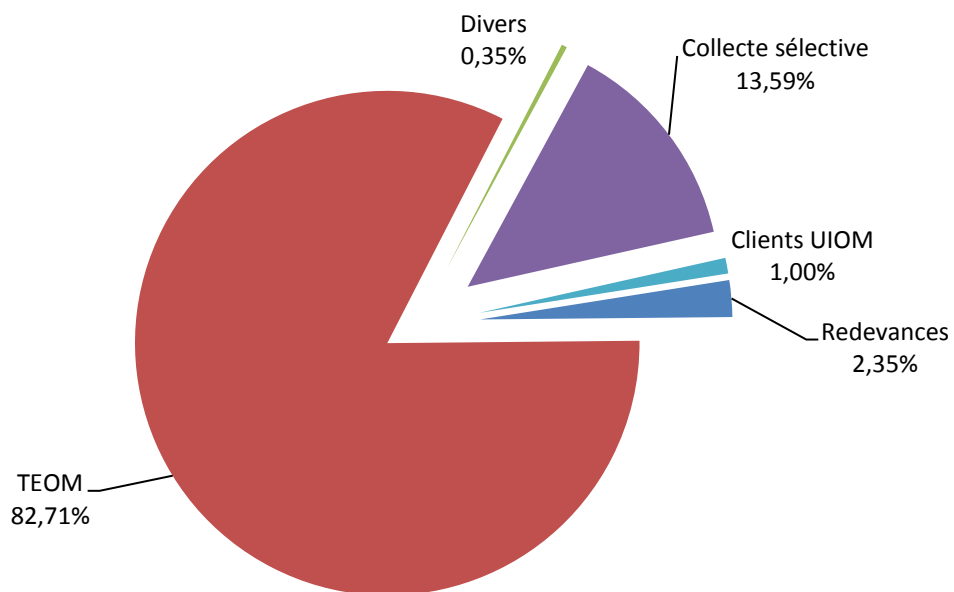
Annexe 9 : compte administratif 2011

	2010	2011
Dépenses de fonctionnement	4 095 186	4 063 894
Recettes de fonctionnement	5675 681	5 968 304
Dépenses d'investissement	464 802	382 824
Recettes d'investissement	353 700	158 452
SOLDE	1 469 393	1 680 038

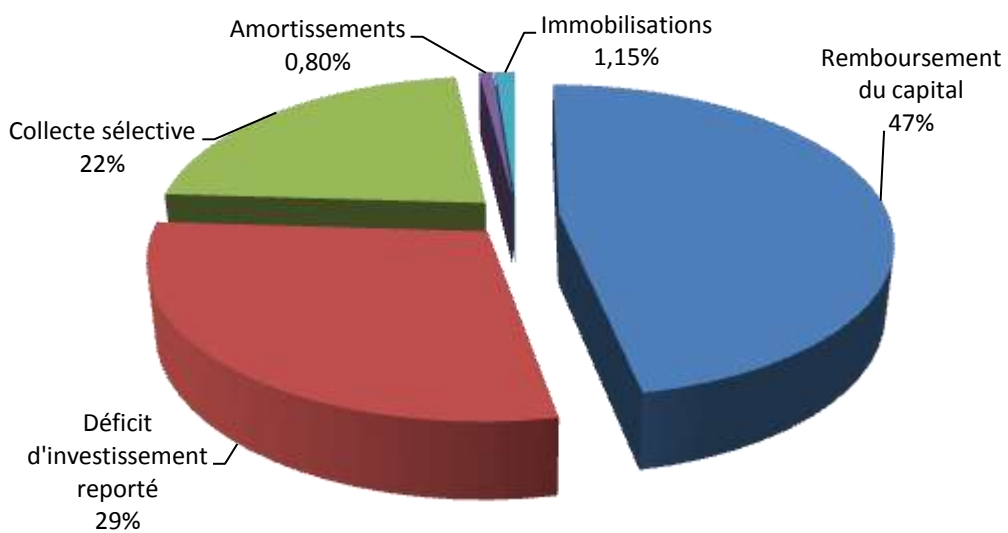
Dépenses de fonctionnement 2011



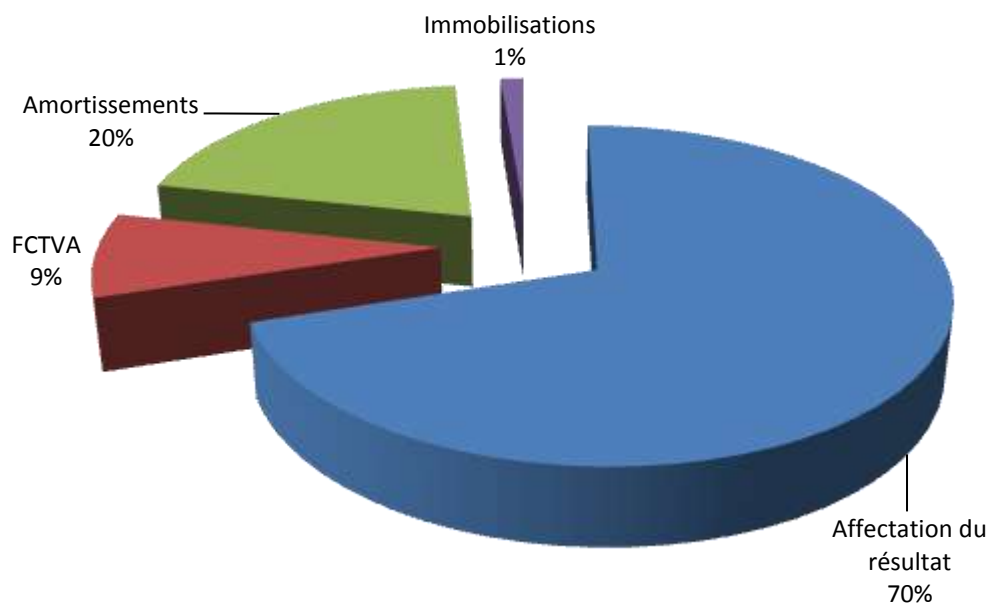
Recettes de fonctionnement 2011



Dépenses d'investissement 2011



Recettes d'investissement 2011



5.2 Le mode de financement

L'article 85 de la loi n° 99.586 du 12 juillet 99 oblige le SIBRECSA à instituer un mode unique de financement pour l'ensemble des communes adhérentes, la loi empêche dorénavant les communes à percevoir directement la taxe ou la redevance. Par délibération du 11 octobre 2002, le Comité Syndical a voté l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2003.

Depuis 2005, le comité vote non plus un produit à recevoir par la TEOM mais des taux. La taxe est modulée en fonction des fréquences de collecte par commune, ainsi :

	Fréquences hebdomadaires de collecte		
	1	2	3
2008	8,1	8,52	9,04
2009	7,78	8,18	8,67
2010	7.81	8.21	8.71
2011	7.81	8.21	

6- Conclusion et perspectives

L'année 2011 a vu l'adhésion du SIBRECSA au CSA3D (Sillon alpin). Il s'agit d'une première étape à une réflexion plus globale en matière de gestion des déchets ménagers, une étude sur les mâchefers sera une des priorités en 2012. L'étude sur la valorisation énergétique à partir de l'usine d'incinération de Pontcharra et la rénovation des déchèteries de Villard Sallet et de Francin est prévue.

Le syndicat s'attache à augmenter le nombre de PAV et à poursuivre les efforts sur le tri et le compostage.

Le lancement du site internet du SIBRECSA au 1^{er} janvier 2012 sera un des événements majeurs de 2012, ainsi que l'organisation d'un spectacle et la réalisation d'une opération de promotion du lombricompostage.

Les actions de prévention de la production de déchets seront reconduites afin de détailler un programme de prévention en corrélation avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Le SIBRECSA veille à offrir un service de qualité dans l'optique de toujours faciliter le tri, notamment avec des ouvertures des déchèteries plus importantes et une communication soutenue.

Rappelons que le meilleur déchet et le moins cher est celui qu'on ne produit pas !

GLOSSAIRE

SIBRECSA : Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie

OM ou OMR : Ordures Ménagères (Résiduelles)

PAV : Point d'Apport Volontaire (ensemble de conteneurs de tri aériens de 4 m³ chacun)

TTC : Toutes Taxes Comprises

HT : Hors Taxe

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Mâchefers : cendres résiduelles de l'UIOM

TEOM : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

PEHD /PET : sortes de plastique

Eco Emballages : éco- organisme de soutiens pour la collecte sélective

Eco-Folio : éco-organisme pour les papiers de la sorte 1.11

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

SABRE : Syndicat d'Assainissement du Bréda

TABLE DES ANNEXES

- 1 - Jour(s) de collecte hebdomadaire par commune
- 2- Tableau de bord de gestion technique de l'UIOM
- 3- Récapitulatif des tonnages OM incinérées en 2011
- 4- Liste des entreprises sous convention en 2011
- 5- Récapitulatif redevance camping et aires des gens du voyage 2011
- 6- Fiches analytiques des PAV par communes
- 8- Nombre de composteurs mis à disposition par commune en 2011
- 9- Tableau récapitulatif des collectes RELAIS
- 10- Compte administratif 2011

Annexe 1 : Jour(s) de collecte hebdomadaire par commune des ordures ménagères

Communes de Savoie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Allevard-les-Bains : hameaux			x		
Allevard-les-Bains : le Collet	x1				x
Allevard-les-Bains : ville	x		x		x
Apremont			x		
Arbin	x	x2			
Arvillard			x		
Barraux				x	
Le Bourget en Huile			x		
La Buisnière				x	
Chapareillan	x				
La Chapelle Blanche				x	
La Chapelle du Bard			x		
La Chavanne	x				
Le Cheylas : hameaux		x			
Le Cheylas : ville		x			x
Chignin					x
La Croix de la Rochette			x		
Détrier	x				
Étable			x		
La Ferrière	x			x3	
La Ferrière : le Plevnet	x			x4	
Francin	x				
Hurtières		x			
Laissaud				x	
Les Marches			x		
Les Mollettes				x	
Montmélian		x			x
Morétel de Mailles		x			
Le Moutaret	x				
Myans			x		
Pinsot	x			x5	
Planaise	x				
Pontcharra		x			x
Le Pontet			x		
Presle			x		
La Rochette	x			x	
Rotherens			x		
Saint-Maximin					x
St-Pierre d'Allevard : hameaux		x			
St-Pierre d'Allevard : ville		x			x
Saint Pierre de Soucy				x	
Saint-Vincent-de-Mercuze	x			x6	
Sainte-Hélène-du-Lac	x				
Sainte-Marie-du-Mont	x				
La Table			x		
Tencin			x		
Theys		x			
La Trinité			x		
Le Verneil			x		
Villard d'Héry				x	
Villard-Sallet			x		
Villaroux				x	

x1 : du 15/12 au 31/03

x2 : zone industrielle

x3 et **x5** : RD525 pendant les vacances scolaires : 2 semaines à Noël, 4 en février, 2 à Pâques, 9 en été.

x4 : saison d'hiver du 15/12 au 15/04.

x6 : saison d'été, juillet et août.



TABEAU DE BORD DE GESTION TECHNIQUE

Catégorie	Indicateur	Mois												TOTAL 2018	Écart-18	Écart-19	Écart-20
		Jan-18	Fév-18	Mars-18	Avr-18	Mai-18	Juin-18	Juil-18	Août-18	Sept-18	Oct-18	Nov-18	Déc-18				
HEURES DE MARCHÉ	HEURES DE FONCTIONNEMENT	530,0	603,5	537,0	495,5	522,8	717,0	372,0	743,0	469,0	699	0,0	515	6 782	6 740	0,3	
	HEURES TRAVAIL POUR REPARATION	5,0	4,0	3,0	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	17,0	20		
	HEURES TRAVAIL TECHNIQUE SPÉCIAL (autres)	0,0	0,0	21,0	2,0	0,0	0,0	182,0	1,0	0,0	4,0	16,0	0,0	196,0	74	122,4	
	TOTAL HEURES TRAVAIL TECHNIQUE SPÉCIAL	5,0	4,0	24,0	2,0	0,0	3,0	182,0	1,0	0,0	6,0	16,0	0,0	213	93	120,8	
	HEURES TRAVAIL RÉGULIÈREMENT RÉPARÉ	209,0	64,50	182,00	218,50	158,0	9,0	220,0	0,0	221,0	39,0	181,0	228,0	1 721,0	1 827	-10,7	
TOTAL HEURES TRAVAIL RÉGULIÈREMENT RÉPARÉ	209,0	64,50	182,00	218,50	158,0	9,0	220,00	0,0	221,00	39,00	181,00	228,00	1 721	1 827	-10,7		
OM (SIBREGSA)	1 203,90	1116,56	1331,42	1232,02	1170,88	1329,56	1274,66	1348,16	1313,26	1266,56	1289,20	1275,16	15 150	15 275	-0,8		
SECRETES RECEPTIONS	OM IDEX Environnement	24,74	26,06	48,06	39,66	30,62	46,78	47,94	51,70	48,22	35,90	33,54	472	0	0		
TOTAL DÉCHETS RECEPTIONS	1 228,70	1145,22	1379,48	1270,66	1202	1376,32	1323	1396,9	1361	1302	1326	1309	15 622	15 275	2,3		
DÉCHETS DÉTOURNÉS	OM restitués en décharge ou sur UIOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122	0	0		
TOTAL DÉCHETS TRAITÉS	1 228,70	1145,22	1379,48	1270,66	1202	1376,32	1323	1396,9	1361	1302	1326	1309	15 744	15 275	2,3		
SECRETES INCHÈRES	TOTAL DÉCHETS TRAITÉS	1 251	1 412,3	1 250	1 555,3	1 133,4	1 641	797,56	1 736,96	1 076,30	1 638,26	1 242	1 122	16 406	16 981	3,2	
MACHINES	Ratio O&M inclusibles par heure et par h	2,36	2,34	2,33	2,31	2,17	2,29	2,14	2,34	2,18	2,34	2,17	2,36	2,22	2,8		
	Tourage MOM	275	311	275	254	240	361	175	362	237	360	273	347	3 400	3 295	3,2	
	Ratio 1 retech. / 1 OM	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00	22	22	0,0	
	Tourage Familial	0	0	51,29	81,4	23,3	51,50	24,54	23,20	96,26	48,16	73,3	401	473	401	17,8	
	Poids REPRO	38	40,5	39,6	39	36,2	46,68	26,6	46,08	35,8	45,74	35,10	36,36	465	478	-2,8	
TRAITEMENT DES FUMÉES	Ratio kg REPRO / OM	30,5	28,7	31,7	30,4	32,0	28,4	33,3	26,6	31,2	27,9	29,3	32,4	30,1	32	-8,8	
	Consommation de chaux	11,46	15,2	13,2	13,2	15,49	17,8	9,1	18,32	11,95	16	10,06	14	164	176	-8,8	
	Ratio de consommation de chaux / Ton	9,2	10,8	10,5	11,4	13,7	10,8	10,2	10,7	11,1	9,6	8,1	12,2	10,6	12	-9,6	
	Consommation de Charbon Actif (kg)	191	216	180	180	290	180	134	462	327	345	262	368	3 004	2 689	11,7	
	Ratio de Charbon Actif / Ton	0,15	0,15	0,14	0,16	0,22	0,11	0,17	0,26	0,30	0,21	0,21	0,23	0,19	0,18	9,3	
CONSOMMATION ELECTRIQUE	Consommation totale	155843	196307	166677	154080	155247	195370	112576	196949	150032	194841	152171	170 218	1 969 860	1 926 215	2,3	
	Ratio consome. / OM	124,6	117,8	133,3	133,4	137,0	119,1	141,1	113,2	139,4	118,9	122,6	151,7	127,8	126,69	-0,9	
	Eau de ville	56	45	30	22	31	27	56	29	59	65	20	35	478	691	-31,3	
	Ratio litr eau (usage) / OM	272	326	310	318	309	313	364	340	375	278	416	313	323	185	74,9	
	EAU DE FORAGE	340	481	388	367	350	513	290	560	404	456	516	317	4 992	2 768	80,5	
FUEL	Consommation totale FUEL	2310	4000	4628	2000	2800	800	5595	400	2000	2038	3000	3600	33 481	35 939	-16,2	
	Ratio consome. / OM	1,8	2,8	3,7	1,7	2,5	0,5	6,9	0,2	1,9	1,2	2,6	3,4	3,2	2,7	-18,7	
	Consommation Tracteur de maintien	639	3 214	4 337	1 813	2610	650	5 278	196	1712	1740	2 929	3402	28 520	37 918	-54,8	
	Consommation tracto = (poids tracteur)	1571	255	291	187	190	150	227	204	288	298	271	358	4 430	2 117	106,3	
	TRACTO	44	49	40	40	35	39	43	44	52	54	35	47	511	397	20,7	

Annexe 3 : Récapitulatif des tonnages OM incinérées en 2011

RECAPITULATIF DES TONNAGES OM INCINERES 2011

	Janvier	Février	Mars	Total T1	Avril	Mai	Juin	Total T2	Juillet	Août	Sept	Total T3	Octobre	Nov	Déc	Total T4	TOTAUX
<i>Tonnage total facturé au SIBRECSA</i>	1 215,5	1 083,54	1 311,02	3 610,06	1 222,22	1 296,58	1 287,4	3 806,2	1 278,3	1 354	1 317,66	3 949,96	1 215,32	1 262,54	1 258,4	3 736,26	15 102,78
Tonnage SIBRECSA	1 184,96	1 059,34	1 273,04	3 517,34	1 189,9	1 257,28	1 250,46	3 697,64	1 243,48	1 324,5	1 281,84	3 849,82	1 188,16	1 228,7	1 232,18	3 649,04	14 713,84
Refus de tri Valespace	0	0	0	0	0	12,46	0	12,46	0	0	0	0	0	3,68	0	3,68	16,14
Total SIBRECSA + refus de tri	1 184,96	1 059,34	1 273,04	3 517,34	1 189,9	1 269,74	1 250,5	3 710,1	1 243,48	1 324,5	1 281,84	3 849,82	1 188,16	1 232,38	1 232,18	3 652,72	14 729,98
CG38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,12	0	0	0,12	0,12
CG73	0,26	0,44	0,78	1,48	0,52	0,48	0,44	1,44	0,76	0,5	0,54	1,8	0,42	0,3	0,18	0,9	5,62
Super U	19,3	13,58	19,5	52,38	14	13,44	20,52	47,96	14,62	15	21,6	51,22	16,82	20,34	15,22	52,38	203,94
AREA Le Touvet	7,1	6,02	10,76	23,88	7,9	7,32	6,3	21,52	12,32	9,1	8,98	30,4	7,24	5,58	5,64	18,46	94,26
AREA Aiton	3,88	4	4,34	12,22	4,26	5,12	3,5	12,88	6	5,18	4,62	15,8	2,56	3,94	5,12	11,62	52,52
Douanes		0,16	2,6	2,76			6,18	6,18	1,12	0,02	0,08	1,22			0,06	0,06	10,22
STEP Pontcharra				0	5,64			5,64				0				0	5,64
Adrien Vacher Les Marches				0		0,48		0,48				0				0	0,48
Total tonnages clients hors colltés	30,54	24,2	37,98	92,72	32,32	26,84	36,94	96,1	34,82	29,8	35,82	100,44	27,16	30,16	26,22	83,54	372,8
Tonnages IDEX	31,04	31,62	65,98	128,64	63,46	85,6	73,34	222,4	75,2	63,54	87,52	226,26	68,74	99,84	87,94	256,52	833,82
Clelles	31,04	31,62	32,1	94,76	31,14	51,74	32,58	115,46	51,28	52,38	47,42	151,08	27,32	49,7	32,9	109,92	471,22
Sibuet	0	0	33,88	33,88	32,32	33,86	40,76	106,94	23,92	11,16	40,1	75,18	41,42	50,14	55,04	146,6	362,6
Total des tonnages des colltés sous contrat Eco Emballages	31,04	31,62	32,1	94,76	31,14	51,74	32,58	115,46	51,28	52,38	47,42	151,08	27,32	49,7	32,9	109,92	471,22
Total UIOM				3 738,7				3 932,5				4 176,22				3 992,78	15 936,6
Aciers issus des machefers	25	23	50,9	98,9	47,6	24	46,96	118,56	25,62	75,38	50,72	151,72	25,32	50	25,2	100,52	469,7
Machefers	350	206	261	817	346	224	335	905	315	250	381	946	294	306	284	884	3552
REFIOM	44	31,8	34,2	110	43	31,7	40,32	115,02	41,2	32,2	39,18	112,58	39,24	38,9	34,02	112,16	449,76

Annexe 4 : Liste des entreprises sous convention redevance spéciale en 2011

Volume pris en compte/semaine	SOCIETE	Commune concernée	Tonnage
3000 l / 0,51 t	ALPA	MONTMELIAN	26,520
	ASCOMETAL	LE CHEYLAS	7,100
1700 l / 0,29 t	ASSOCIATION BELLE ETOILE	MONTMELIAN	15,030
850 l / 0,1445 t	BRICOMARCHE	MONTMELIAN	7,510
1800 l / 0,31 t	CODI France	St Pierre d'Allevard	15,912
300l / 0,051 t	CONGREGATION SPIRITUELLE SYSTERIENNE	ARVILLARD	2,650
950 l / 0,161 t	Distribution Casino France	LA ROCHETTE	8,400
750 l / 0,127 t	Distribution Casino France	CHAPAREILLAN	6,630
850 l / 0,144 t	Distribution Casino France	ALLEVARD LES BAINS	7,510
450 l / 0,0765 t	Distribution Casino France	St Pierre d'Allevard	3,980
870 l / 0,15 t	Entreprise Générale d'électricité SARL	LES MARCHES	7,690
2190 l / 0,372 t	EUROPAC	LA ROCHETTE	19,359
300 l / 0,05 t	GRISSET MATERIEL	ARBIN	2,650
1000 l / 0,17 t	INTERMARCHE	MONTMELIAN	8,840
300l / 0,051 t	L'INSTITUT KARMA-LING	ARVILLARD	2,650
15350 l / 1,4 t	RAFFIN Henri Salaison (SA)	LA ROCHETTE	72,800
7050 l / 1,20 t	SA FARO	LAISSAUD	62,320
2190 l / 0,372 t	SA les Halles Blachère Bernard	MONTMELIAN	19,360
5550 l / 0,94 t	SA SAINT CLAIR	DETRIER	49,060
550 l / 0,09 t	SA SCANIA RHONE ALPES	LES MARCHES	4,860
6420 l / 1,08 t	SA SO-DIS-AL	FRANCIN	56,160
1050 l / 0,1785 t	Sarl Allibert	CHAPAREILLAN	9,280
440l / 0,075 t	Sarl Bois du dauphiné	LE CHEYLAS	3,890
1850 l / 0,31 t	Sarl LE DAVID chez PRODIM	ALLEVARD LES BAINS	16,350
850 l / 0,14 t	SARL LE PETIT COIN FLEURI	DETRIER	7,510
250l / 0,042 t	Sarl Le Terroir	THEYS	2,210
1400 l / 0,238 t	SARL LORMAN	MONTMELIAN	12,370
450 l / 0,08 t	Sarl STE NOUVELLE SCS	LES MARCHES	3,980
2190 l / 0,372 t	SAS BOULANGERIE BG	MONTMELIAN	19,360
800l / 0,13 t	SAS PETZL Production	ROTHERENS	6,760
1800 l / 0,31 t	SCHE Formule 1 vu avec le gérant	CHIGNIN	15,910
4050 l / 0,69 t	SCOLAREST (compass group France)	PONTCHARRA	35,800
3960 l / 0,6 t	SNC EUROPA DISCOUNT devenu SAS ED	PONTCHARRA	18,000
2200 l / 0,374 t	SOBEMO	MONTMELIAN	19,448
2550l / 0,433 t	Société de restauration collective casino	FRANCIN	22,516
1000 l / 0,17 t	Société ECOTIM	ROTHERENS	8,840
2500 l / 0,425 t	Société Jean Lain Grésivaudan	PONTCHARRA	22,100
3750 l / 0,64 t	Société LIDL	PONTCHARRA	7,700
850 l / 0,145 t	Société Pain de Belledonne	Croix de la rochette	7,510
0,028 t	Société SAUR	TOUVET	1,500
2050 l / 0,35 t	STE MIKROPUL - Division FILTEX CRISWELL	PONTCHARRA	18,120
250 l / 0,042 t	STRADEX	BARRAUX	2,210
3300 l / 0,20 t	WHEELABRATOR ALLEVARD	LE CHEYLAS	10,400

TOTAL :
678,755

Annexe 5 : Récapitulatif redevance camping et aires des gens du voyage 2011

RECAPITULATIF REDEVANCE CAMPING

Commune	Nom du camping	Nbre d'emplacements	RS 2011
Allevard	Les Terrasses du Collet Camping Caravaneige du Collet d'Allevard	50	300
Allevard	Idéal Camping	86	516
Allevard	Camping Clair Matin	201	1206
Chapareillan	Camping Le Granier	40	240
La Ferrière	Camping Neige et Nature	45	270
La Ferrière	Camping le Curtillard	66	396
Pinsot	Camping Marion	10	60
St Vincent de Mercuze	Camping municipal	30	180
Theys	Camping municipal	28	168
Theys	Camping des 7 Laux	61	366
Les Marches	Camping La Ferme du Lac	100	600
La Rochette	Camping municipal Le Lac St Clair	65	390
Ste Hélène du Lac	Camping l'Escale	55	330
Presle	SARL LEAT Camping le Léat	50	300
Total		887	5322

RECAPITULATIF REDEVANCE AIRES DES GENS DU VOYAGE Facturation 2011 / 6 € par emplacement déclaré

	Nombre d'emplacements	Montant de la facture
Communauté de Communes du Grésivaudan 115, rue Louis Néel 38290 CROLLES	13	78 €
Communauté de Communes du Pays de Montmélian Centre administratif cantonal BP 1 73801 MONTMELIAN cedex	24	144 €
TOTAL :		222 €

Annexe 6 : Fiches analytiques des PAV par communes

Cf dossier joint : bilan par commune 2011

Annexe 7 : Nombre de composteurs mis à disposition par commune en 2011

Étiquettes de lignes	Valeurs		TOTAL
	Somme de C BOIS	Somme de C PLASTIQUE	
ALLEVARD	14	5	19
APREMONT	3	2	5
ARBIN	4	1	5
ARVILLARD	4	1	5
BARRAUX	9	6	15
CHAPAREILLAN	12	11	23
CHIGNIN	1		1
DETRIER	1	1	2
FRANCIN	1	3	4
LA BUISSIERE	3	1	4
LA CHAPELLE BLANCHE	1	2	3
LA CHAPELLE DU BARD	3	1	4
LA CHAVANE		1	1
LA ROCHETTE	7	4	11
LA TABLE		1	1
LAISSAUD	6		6
LE CHEYLAS	15	4	19
LE MOUTARET	3		3
LE PONTET	2		2
LE VERNEIL	1		1
LES MARCHES	6	7	13
LES MOLLETES	3		3
MONTMELIAN	3		3
MORETEL DE MAILLES	3		3
MYANS	1	4	5
PINSOT	2	1	3
PLANAISE		1	1
PONTCHARRA	26	13	39
ROTHERENS	2	1	3
SAINT MAXIMIN	4	1	5
SAINT PIERRE D'ALLEVARD	11	3	14
SAINT VINCENT DE MERCUZE	13	4	17
SAINTE HELENE DU LAC	5	1	6
SAINTE MARIE DU MONT	6	1	7
TENCIN	8	3	11
THEYS	11	6	17
VILLARD D'HERY		1	1
VILLARD SALLET	1	1	2
VILLAROUX		1	1
Total général	195	93	288

ANNEE 2011			Cumul T Mois	10 740	11 343	15 555	20 410	18 963	13 960	17 738	14 939	21 764	14 688	17 310	10 028													
Total SIBRECSA 187 437				10 740	22 083	37 638	58 048	77 011	90 971	108 709	123 648	145 412	160 100	177 409	187 437													
Commune	Extension	N°	Total	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre													
ALLEVARD	STADE	6 907	5 589	178	545	500	618	566	408	451	419	630	400	577	300													
ALLEVARD	PLACE MARCHE	6 828	4 256	228	228	955	460	1 243	534	1 615	452	1 444	228	778	350	1 254	356	1 115	437	1 453	340	1 075	361	1 229	284	826		
ALLEVARD	CARREFOUR Contact	3 273	3 707	160	183	283	464	426	143	454	340	386	335	291	243													
APREMONT	ANCIENNE POSTE	6 744	4 104	185	185	313	313	200	200	557	557	325	325	233	233	333	333	462	462	554	554	230	230	462	462	251	251	
ARVILLARD	HLM LE MICEAU	6 906	1 731	145	145	235	235	30	30	203	203	225	225	97	97	252	252	203	203	174	174	167	167					
BARRAUX	LA GACHE - PARKING	1 423	3 734	203	365	118	553	198	476	276	285	543	456	243	770	185	413	221	305	410								
BARRAUX	ECOLE	2 460	3 822	163	435	358	461	937	255	531	258	482	289	532	650	1 420	228	140	105									
CHAPAREILLAN	SALLE POLYVALENTE	1 571	4 611	338	333	473	374	447	278	322	424	678	408	280	259													
CHAPAREILLAN	LA PALUD	4 902	2 204	113	450	185	518	188	660	374	748	229	676	125	403	118	440	184	608	151	829	220	628	216	613	103	443	
CHAPAREILLAN	LONGIFAN	16 924	199	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118
CHIGNIN	CHEF-LIEU - LA POSTE	3 365	2 878	208	208	148	148	215	215	226	226	258	258	143	143	302	302	432	432	325	325	215	215	286	286	122	122	
FRANCIN	DECHETERIE	RETIRE																										
LA BUISSIÈRE	D 590A	3 099	2 082	63	63	90	90	143	143	270	270	189	189	108	108	325	325	113	113	246	246	163	163	196	196	178	178	
LA CHAPELLE-BLANCHE	TENNIS	5 774	2 482	138	138	250	250	190	190	325	325	316	316	155	155	210	210	416	416	143	143	220	220	120	120			
LA ROCHETTE	ARRIERE MAIRIE	7 023	3 568	318	180	245	162	537	398	353	383	437	208	235	113													
LA ROCHETTE	BLEUTS	15 995	498	188	22	53	88	76	856	339	1 316	238	945	232	1 386	197	753											
LA ROCHETTE	ROSES	6 613	2 717	148	783	105	698	308	1 158	223	696	345	1 775	228	1 023	280	1 187	76	856	339	1 316	238	945	232	1 386	197	753	
LA ROCHETTE	SCHNEEWEIS	5 531	3 571	148	360	348	290	641	293	171	259	286	148	462	167													
LA ROCHETTE	D925 - RTE ST-MAURICE	6 904	2 220	170	53	258	20	252	105	196	116	202	265	381	203													
LE CHEYLAS	PARKING DE LA TOUR	3 335	6 155	185	415	350	698	595	813	850	1 354	621	876	555	775	554	722	502	845	661	952	533	715	431	633	319	427	
LE CHEYLAS	ROUTE DU ROMPAY	6 781	3 069	230	348	218	813	505	1 354	255	876	220	775	168	722	343	845	291	952	183	715	202	633	108	427			
LES MARCHES	CHEMIN BOVET	3 585	3 154	173	130	260	406	360	220	260	373	311	223	367	73													
LES MARCHES	ST-ANDRE - MUSEE	622	1 529	90	508	80	385	158	635	232	1 114	110	969	13	468	146	641	103	807	246	966	113	530	140	801	100	327	
LES MARCHES	PARKING LE LAC	743	3 466	245	175	218	476	499	235	235	332	409	195	294	154													
MONTMELIAN	CENTRE DE SECOURS	4 297	1 362	38	65	95	194	189	165	137	43	176	83	126	51													
MONTMELIAN	CHAVORD	465	3 060	155	128	458	252	328	293	221	165	406	223	322	111													
MONTMELIAN	DDE	8 188	3 787	210	1 183	175	890	373	2 040	374	1 995	621	2 369	190	1 308	291	1 772	292	1 239	426	2 173	368	1 463	364	1 817	105	640	
MONTMELIAN	PARKING DES REMPARTS	1 541	2 163	138	58	235	278	162	90	235	100	216	183	288	181													
MONTMELIAN	FJT	7 545	8 516	643	465	880	896	1 070	570	888	640	949	608	717	192													
MORÉTEL-DE-MAILLES	MAIRIE	6 353	2 955	223	223	85	85	93	93	328	328	345	345	318	318	272	272	230	230	288	288	275	275	314	314	186	186	
MYANS	MAIRIE	3 189	8 553	470	470	498	498	948	948	937	937	667	667	705	705	764	764	656	656	930	930	830	830	885	885	265	265	
MYANS	BELLISAY ECHELARDS	715								38	58	55	76	173	67	45	185	19										

PONTCHARRA	LUXOR MENUISERIE-G-	3 421		3 378	190	1 680	230	2 078	218	2 203	397	4 243	197	3 016	465	3 040	400	3 769	235	2 352	286	3 755	378	2 708	213	3 464	170	2 125											
PONTCHARRA	LUXOR MENUISERIE-D-	620		2 930	63		258		110		406		290		330		283		132		347		175		353		184												
PONTCHARRA	DECHETERIE-G-	RETIRE																																					
PONTCHARRA	DECHETERIE-D-	RETIRE																																					
PONTCHARRA	ED-G-	13 271		4 873	333		230		358		577		363		390		540		213		650		330		641		248												
PONTCHARRA	ED-D-	13 269		5 143	155		303		405		481		568		405		560		329		596		353		588		400												
PONTCHARRA	ATELIERS COMMUNAUX	4 174		2 658	68		180		75		363		191		340		347		62		280		303		347		103												
PONTCHARRA	CIMETIERE - GRANIER	6 891		10 888	678		655		828		1 409		1 140		665		1 036		948		1 106		805		972		648												
PONTCHARRA	PARKING ROVASENDA	6 826		1 213	45		35		65		177		35		120		104		113		98		105		95		221												
PONTCHARRA	RTE ST-MAXIMIN	6 399		3 347	150		188		145		432		232		325		498		319		392		260		255		151												
STE-HELENE-DU-LAC	GARE	796		3 483	300	468	160	398	235	455	270	203	293	333	535	459	202	186	645	288	479	225	393	381	431	232	332												
STE-HELENE-DU-LAC	MAIRIE	700		1 771	168	55	93	220	249	90	202	186	190	168	50	100	562																						
ST-PIERRE-D'ALLEVARD	STADE-G-	3 704		4 565	210	278	328	467	444	348	624	270	479	390	378	351																							
ST-PIERRE-D'ALLEVARD	STADE-D-	5 296		3 357	270	480	175	453	133	460	450	916	386	829	238	585	210	834	262	532	322	801	288	678	414	792	211	562											
ST-PIERRE-D'ALLEVARD	DECHETERIE	RETIRE																																					
ST-VINCENT-DE-MERCUZE	PISCINE - TENNIS	3 078		4 523	240	1 075	395	1 073	378	1 323	386	1 624	412	1 566	220	913	605	1 677	332	1 409	585	2 092	265	1 410	493	1 492	213	878											
ST-VINCENT-DE-MERCUZE	N90 - POINT TRI	3 496		12 007	835	678	945	1 238	1 154	693	1 072	1 077	1 409	1 506	1 145	1 410	1 000	1 492	664	878																			
TENCIN	COTTEN	6 949		7 148	568	748	433	573	633	1 038	803	1 369	827	1 233	623	848	574	759	513	859	913	1 632	428	830	487	697	348	483											
TENCIN	PRE SEC			3 919	180	140	405	566	406	225	185	346	859	720	403	210	135	483																					
THEYS	HALLE DES SPORTS-G-	6 306		4 554	335	455	208	398	498	878	334	664	328	800	538	853	409	731	205	354	468	809	340	598	521	781	373	505											
THEYS	HALLE DES SPORTS-D-	3 886		3 271	120	190	190	380	878	331	331	473	473	800	315	853	322	731	149	354	342	809	258	598	260	781	132	505											
VILLARD-SALLET	DECHETERIE	5 867		1 952	138	138	243	243	245	245					195	195	196	196	208	208	283	283	125	125	190	190	130	130											

Annexe 9 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011

ARTICLE		PREVU	REALISE
	FONTIONNEMENT		
	DEPENSES		
6111	Collecte	1 000 000	982 755.69
6112	Incinération	1 355 000	1 352 332.24
6113	Déchèteries	795 000	808 601.34
616	Prime d'assurance responsabilité civile	1 000	923.84
6225	Indemnité comtable	1 200	764.64
6226	Honoraires	5 000	0
6228	Analvses	45 600	25 618.44
6231	Annonces et insertions	1 000	629.00
6238	Dématérialisation des marchés	1000	925.04
6248	Transport mâchefers	112 000	91 280.25
6251	Déplacements du personnel	500	129.10
6257	Réceptions	2 550	1 697.93
62878	Remb. fourn. admin vc tél + affranchisse.	6 600	0
62878	Remb. Contribution éco .territoriale/UIOM	6 000	0
62878	Reversement 50% soutien déchets électriques	10 000	8 779.79
6358	Taxe générale sur activités polluantes TGAP	83 000	82 622
637	Impôts locaux	200	163
6218	Personnel extérieur et charges	6 600	9 951.37
6531	Indemnité du Président	6 000	5 747.99
6532	Frais de mission des élus	1 500	261.33
6533	Cotisation retraite des élus	1 000	439.48
654	Créances irrécouvrables	1 000	0
658	Remboursement TEOM habitat isolé	1 000	426.13
66111	Intérêts	47 000	46 710.77
66112	Intérêts courus non échus rattachés	-1 600	-1 699.83
673	Titres annulés	2 100	0
023	Virement à la section d'investissement	1 504 740	0
	Sous-total	4 994 990	3 419 060
	Collecte sélective	755 510.00	644 835.41
	TOTAL	5 750 500	4 063 894.95
	RECETTES		
70612	Redev. spéciale campinas d'enlèvement OM	5 500	5 544
70613	Redevance spéciale déchets non ménagers	100 000	100 089.36
70688	Incinération déchets hors ménagers	80 000	45 121.03
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères	3 702 000	3 721 319
7478	Soutien sur déchets électriques	20 000	12 828.86
777-042	Amortissement subventions	4 000	3 044
	Collecte sélective	369 600	611 324.87
	Sous-total	4 281 100	4 499 271.12
002	Excédent antérieur reporté	1 469 400	1 469 033.15
	TOTAL	5 750 500	5 968 304.27

ARTICLE		PREVU	REALISE
	INVESTISSEMENT		
	<u>DEPENSES</u>		
1641	Remboursement du capital	180 000	179719,6
2128-202	Rénovation des déchèteries	150 000	0
2138-223	Travaux de maçonnerie usine d'incinération	1 200	1 172,08
2188-223	Station service gazole usine d'incinération	3 300	3 235,18
2315-217	Unité de valorisation	1 162 640	0
	Amortissement subventions	4 000	3 044,00
001	Déficit d'investissement reporté	111 200	111 101,80
	Sous-total	1 612 340	298 272,66
	Collecte sélective	98 800	84 551,35
	TOTAL	1 711 140	382 824,01
	<u>RECETTES</u>		
1068	Réserves (affectation du résultat)	111 200	111 101,80
021	Virement de la section de fonctionnement	1 504 740	0
	Sous-total	1 615 940	111 101,80
	Collecte sélective	95 200	47 351,16
	TOTAL	1 711 140	158 452,96

BALANCE		
	Fonct. : Recettes - Dépenses =	1 904 409,32
	Invest. : Recettes - Dépenses =	-224 371,05
	RESULTAT DE CLOTURE	1 680 038,27

TEOM

TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

OM Ordures ménagères

ANNEXE COLLECTE SELECTIVE

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

ARTICLE		PREVU	REALISE
-	FONCTIONNEMENT		
	<u>DEPENSES</u>		
60611	Eau et Assainissement	250	132.52
60612	Electricité	700	455,57
60618	Gaz	1 700	1 623.99
60622	Carburants	1 750	1 167.19
60632	Fourniture petit équipement	600	493.90
60636	Vêtements de travail	400	0
6064	Fournitures administratives	2 450	2 361.94
6068	Autres matières & fournitures et bio-seaux	3 800	3 772.59
6114	Collecte	330 000	314 634.35
6115	Tri des matériaux	168 000	150 973.08
61521	Entretien abords bâtiment	1 700	1 646.82
61522	Entretien du bâtiment	3 000	1 989.45
61551	Entretien véhicule	700	450.23
61558	Entretien autres biens mobiliers (conteneurs)	8 500	8 877.30
616	Prime d'assurance véhicule et bâtiment	1 700	2 143.02
6182	Documentation générale	500	361
6184	Versements à des organismes de formation	1 400	0
6225	Indemnité réaisseur	110	0
6228	Collecte des déchets d'activité de soins / distribution du Trieur d'élite	9 100	5 894.69
6231	Annonces. insertions /radio	8 500	7 870.40
6236	Catalogues et imprimés	8 500	5 398.22
6238	Frais divers de publicité	12 000	3 092.85
6247	Transports collectifs	2 500	648
6251	Voyages et déplacements	1 000	738.38
6257	Réceptions	500	474.82
6262	Frais télécommunications	2 000	2 142.18
6281	Concours divers (cotisations. adhésion Graine)	50	40
62878	Remb. fourn. admin. affranch.. produits entretien	3 800	0
012	Rémunérations et charges	98 600	92 667
675	Valeur comotable immob. Cédées		1 892
676	Dif. Sur réalisation trans. En investiss.		142
6811	Dotation amortissements	80 000	32 163
6532	Frais de missions des élus	100	0
6574	Subvention Comité du Personnel Pontcharra	1 600	590
	TOTAL	755 510	644 835.41
	<u>RECETTES</u>		
6419	Remboursement sur rémunérations de personnel	800	1 032.28
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale	0	412
70878	Charges locatives Sabre	1 700	1 548.17
7088	Reprise des matériaux et composteurs	257 000	309 012.90
7471	Subvention Etat	0	14.72
7478	Eco organismes	105 000	292 198.41
752	Lovers Sabre	2 100	2 050.07
7711	Pénalités Compoeco	1 200	1 200
775	Remb. sur vol matériel informatique suite au vol		2 033.50
7788	Remb. sur les dégâts immobilier suite au vol	1 800	1 822.82
	TOTAL	369 600,00	611 324,87

ARTICLE		PREVU	REALISE
-	<u>INVESTISSEMENT</u>		
	<u>DEPENSES</u>		
2128-213	Agencement et aménagement PAV	20 500	10 056
2138-215	Travaux maison	6 900	6 352
2188	Achat de conteneurs, de totems et de composteurs	71 400	68 143
	TOTAL	98 800	84 551,35
	<u>RECETTES</u>		
10222	FCTVA	15 200	13 155
192	Plus/moins value cession d'immo (op.ordre)		141,72
2183	Matériel bureau informatique (op. ordre)		1 891,78
28128	Amortissements : aménagements de terrain	0	2 081
281578	Matériel de voirie	0	32
28182	Matériel de transport	0	2 907
28183	Matériel de bureau	0	998
28184	Mobilier	0	308,10
28188	Amortissements	80 000	25 836,56
	TOTAL	95 200	47 351,16
BALANCE	Fonct. : Recettes - Dépenses =	-33 510,54	
	Invest. : Recettes - Dépenses =	-37 200,19	
	RESULTAT DE CLOTURE	<u>-70 710,73</u>	